Aldo-Michel MUNGO
A2m@aldomichelmungo.be

**PLAINTE DU CENTRE POUR L'EGALITE DES CHANCES ET
LA LUTTE CONTRE LE RACISME (CECLR) POUR INCITATION A LA HAINE DES MUSULMANS.**

DECLARATION PREALABLE AVANT AUDITION PAR LA POLICE CE 22 AOUT 2012

Ce jour, je me présente sur convocation en vos locaux, suite à une apostille du Procureur du roi de Bruxelles, et vous remet cette déclaration ainsi que mon dossier de défense, conformément aux nouvelles règles de procédure pénale conformes à « l'arrêt Valduz » de la Cour suprême européenne.

La convocation porte sur la plainte déposée contre moi par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR) pour incitation à la haine des musulmans.

Je réfute les termes et les motifs de la plainte du CECLR comme étant faux et stigmatisants.

Je m'interroge sur le fait de savoir pourquoi je ne suis entendu que ce jour alors que la plainte date de fin 2010. Entretemps les calomnies et la diffamation dont j'ai fait l'objet sont prescrites.

En effet cette plainte n'a comme seul objectif que de « couvrir » les écrits diffamatoires du journal quotidien LE SOIR qui, sous la signature du journaliste Hugues DORZEE, a publié le 9 septembre 2010 un article de presse calomniateur à mon égard, article ne contenant qu'amalgames et fausses informations, comme celle d'une activité professionnelle dans l'exploitation de sex-shop, ce qui est faux et fait l'objet de poursuites judiciaires antérieures contre le journal Le Soir. L'inventeur de cette « légende urbaine » vient d'ailleurs d'être renvoyé devant le tribunal correctionnel de Tournai pour diffamation à mon égard. Trois autres personnes passeront en Chambre du conseil à Bruxelles dans les prochaines semaines, également pour diffamation liée à la première affaire.
Sous une photo, publiée sans mon autorisation et celle de son auteur, la légende *« Raciste Aldo-Michel Mungo ?»* me jette en pâture à l'opinion et à la stigmatisation. L'insulte est insupportable pour le fils d'immigré calabrais.
http://archives.lesoir.be/plainte-contre-mungo-ex-pp-_t-20100909-011XN9.html
http://www.aldomichelmungo.be/LeSoir9.9.2010.jpg

C'est dans cet article qu'est évoqué le fait que le CECLR étudie s'il peut déposer contre moi une plainte, et c'est dans l'annonce de l'éventuel dépôt de plainte que se justifie l'ensemble de l'article. Une façon pour le moins étonnante de lancer des accusations publiques tout en déclarant qu'on examine encore si c'est fondé ou non. Pourquoi cet effet d'annonce si ce n'est pour me nuire? Avec une absence totale de respect, une ignorance de toute précaution et au mépris de la déontologie la plus élémentaire de la part de ce journaliste qui ne m'a jamais parlé, contrairement à ce qu'il semble affirmer dans son article.

Informé, mon avocat s'est immédiatement enquis tant auprès du Directeur du CECLR, Edouard DELRUELLE, que de Monsieur le Procureur du roi de Bruxelles de la réalité de cette plainte.
Le 27 octobre 2010 celle-ci n'était toujours pas réceptionnée par le Parquet, ce qui ne sera fait que fin novembre 2010, soit plus de deux mois après la date prétendue, ce qui en fait un faux en écriture.

Malgré les démarches de mon avocat ce n'est que ce jour que je suis entendu. Entretemps la prescription en matière de délit de presse est dépassée.

J'ai envoyé comme il se doit un « Droit de réponse » au journal Le Soir. Celui-ci, au mépris de la loi, a refusé de le faire paraitre.
http://www.aldomichelmungo.be/Droitdereponse_a2m.pdf
J'ai donc assigné devant le tribunal civil compétant. Compte tenu du délabrement complet du système judiciaire à Bruxelles, nous ne parvenons pas à faire fixer une date de plaidoirie, malgré le fait que le Parquet ait rendu un avis favorable à notre demande.

La plainte est ce que le CECLR appelle une « plainte simple », sans constitution de partie civile. Or ce type de plainte est toujours déposé à la demande d'un tiers. Selon le journaliste Hugues Dorzée, le CECLR tentait de convaincre la société QUICK de se joindre à sa plainte, c'est-à-dire d'inciter un tiers

à demander le dépôt de plainte du CECLR. Une manœuvre de plus pour me nuire contraire à l'éthique qui devrait prévaloir au sein d'un organisme dépendant du cabinet du Premier ministre.

Cette plainte du CECLR n'est donc que de circonstance comme je vais le démontrer.

Le journaliste Hugues Dorzée et le Directeur du CECLR, Edouard Delruelle, sont liés familialement, l'un étant le parrain de l'enfant de l'autre. Dans le chef du fonctionnaire, il y a donc forfaiture. Je vous renvoie à la définition du mot au dictionnaire.

Cette plainte n'a en fait comme unique but que de tenter de me disqualifier du débat politique. Ce qui est une pratique discriminatoire contraire aux statuts du CECLR.

Je suis en effet connu pour mes positions publiques sur les dangers que représentent certains groupes extrémistes dans leur volonté d'islamisation de notre société. De nombreux textes, dont j'assume la paternité, ont été diffusés et sont disponibles sur internet. Certains ont été publiés dans des journaux étrangers (ex Jerusalem Post) ou sur des webzines. En juin 2010, une de mes prises de position a été largement reprise, avec mon texte « Quelle relation avec la minorité musulmane » :
http://www.aldomichelmungo.be/Quelle.relation.avec.la.communauté.musulmane.pdf
http://www.aldomichelmungo.be/Bruxelles.Musulmane.Jerusalem.Post.pdf

En décembre 2010, à Paris aux Assises sur l'islamisation, j'ai prononcé un discours qui a été rediffusé sur Youtube et Dailymotion. Il a été, à ce jour, visionné par plus de 550.000 personnes, faisant de moi l'un des intervenants politiques parmi les plus populaires en Belgique.
http://www.youtube.com/watch?v=s8NSXJVWUEc
Certains passages ont été repris dans des reportages de Canal+ en France et de la RTBF en Belgique.

Aucune de mes prises de position publique n'a jamais fait l'objet d'une quelconque plainte, ni en France, ni en Belgique. Et il ne saurait en être autrement.

L'attaque du journaliste Hugues Dorzée et du CECLR doit être compris dans le contexte de l'époque.

En février 2010, avec le journaliste Claude DEMELENNE, j'ai coordonné une série de communiqués du Collectif VIGILANCE CITOYENNE relatifs à la nomination de Fatima ZIBOUH comme administratrice adjointe du CECLR. Nous exigions sa non-nomination au motif principal de son affiliation certaine à la mouvance des FRERES MUSULMANS.
www.resistants.info/zibouh1.pdf et www.resistants.info/zibouh2.pdf

http://archives.lesoir.be/fatima-zibouh-je-ne-suis-pas-qu-8217-un-foulard-ambulan_t-20100312-00U8E6.html
http://www.dhnet.be/infos/belgique/article/299870/gerkens-condamne-les-propos-de-demelenne-et-destexhe.html

La polémique a tellement enflé qu'elle a suscité une interpellation de la Ministre Joëlle MILQUET par le député fédéral Jean-Jacques FLAHAUX le 11 février en séance plénière de la Chambre.
Deux communiqués de presse avec des révélations sur les connexions entre cette universitaire voilée, aux opinions politico-sociales particulièrement réactionnaires, et la mouvance de Tariq RAMADAN ont suffit pour créer une polémique nationale.
J'ai également publié un article percutant sur un webzine en ligne d'un collectif auquel j'appartiens http://ripostelaique.com/Belgique-le-parti-ECOLO-allie.html , article abondamment relayé.
J'ai ensuite rédigé avec Claude Demelenne un texte qui a été signé par plusieurs personnalités et qui a été publié en carte blanche par Le Soir, après d'âpres négociations et modifications
www.lesoir.be/debats/cartes_blanches/2010-03-05/fatima-zibouh-vehicule-une-ideologie-neoconservatrice-et-reactionnaire-757081.php
Ce texte se termine ainsi *: « …nous exigeons qu'aux postes clés des institutions amenées à défendre ces libertés, on ne désigne pas des personnes dont l'attachement à toutes les libertés n'est pas incontestable. ».*

Nous évoquions évidemment le CECLR dont il est totalement inacceptable qu'il soit infiltré par les Frères Musulmans, une organisation séditieuse, subversive et soutenant le terrorisme international.
http://www.youtube.com/watch?v=4goPz7ac7Bo&feature=related

Tout cela a profondément déstabilisé le CECLR.

L'affaire Fatima Zibouh a donc mis en lumière son appartenance à la confrérie des Frères Musulmans dirigée par la fratrie Ramadan. Hani Ramadan est régulièrement invité à s'exprimer sur www.mediane.tv, un site web belge dépendant des Frères Musulmans qui le contrôle et qui s'est fait remarquer par ses interviews de Dieudonné et la diffusion de prêches radicaux de prédicateurs salafistes
http://www.mediane.tv/fr/page/Hani-Ramadan-seminaire-jardin-des-jeunes-ligue-islamique-.php

Rachid Haddach un des prédicateurs salafistes les plus virulents est également un de leurs invités
http://www.mediane.tv/fr/page/Rachid-Haddach-conference-centre-islamique-que-fait-ce-soir-mediane-tv.php

http://archives.lesoir.be/plongee-en-immersion-au-coeur-du-bruxelles-des-salafist_t-20120314-01V8LZ.html

Bien entendu les Frères Musulmans Tariq Ramadan et Yacoub Mahi (bien connu des téléspectateurs de la RTBF où il s'exprime régulièrement sans que son appartenance à la confrérie ne soit jamais indiquée) sont toujours des invités de marque
http://www.mediane.tv/fr/page/tariq-ramadan-yacoub-mahi-islamic-relief-gala-orphelin-.php

Ce site diffuse de nombreux reportages vidéos toujours orientés, réécrivant les vérités judiciaires :

- défense d'Ali Aarrass accusé d'avoir transporté des armes entre la Belgique, l'Espagne et le Maroc, et d'être lié à une association terroriste, condamné en novembre 2011 à une peine de 15 ans de prison ferme
http://www.youtube.com/watch?v=iBnNfOZxJDE&feature=fvsr

- défense d'Abdelkarim Aznagui le « Gourou Exorciste » et de ses complices dans l'affaire Latifa Hachmi, tous condamnés par la Cour d'Assise de Bruxelles
http://www.mediane.tv/fr/page/Abdelkarim-Aznagui-exorcisme-Hachmi-Latifa-famille-Xavier-rogia-justice-meurtre-laila-exclusivite-torture.php

- défense de l'humoriste antisémite Dieudonné, condamné à plusieurs reprises en France pour racisme, avec une interview de Radouane Bouhlal qui explique que Dieudonné à le droit d'exprimer ses « idées choquantes »
http://mediane.tv/fr/page/islam-dieudonne-interview-sionisme.php

Parmi ses autres intervenants réguliers on peut voir et entendre Fatima Zibouh ….
http://www.mediane.tv/fr/page/canada-islam-fatima-zibouh-accommodements-raisonnables.php

La proximité d'un membre du CECLR avec une telle « chaîne télévisée » est-elle acceptable ? Je ne le pense pas et ils sont nombreux les citoyens de ce pays à ne pas le penser. Le simple fait de la proximité de Fatima Zibouh, administratrice adjointe du CECLR, avec ce site révisionniste disqualifie le CECLR dans sa légitimité.

Mais ce n'est pas la seule preuve de la disqualification du CECLR, comme on le verra.

En janvier 2010 était révélé la proximité entre deux membres du CECLR, Marco Van Haegenborgh (membre du Head of Unit fight against racism) et Rachida Lamrabet, juriste et écrivain (déjà dénoncée au CECLR pour ses signatures de pétitions anti-israéliennes), avec les extrémistes de la Ligue arabe européenne (Arab European League) dont le leader séditieux et raciste Dyab Abou Jahjah a été condamné à Anvers pour l'organisation d'émeutes.

D'une manière incompréhensible de la part d'un organisme dédié à la lutte antiraciste, ces amitiés liées à des caricatures antisémites diffusées via des profils Facebook, n'ont fait l'objet d'aucunes sanctions ou poursuites du CECLR.
http://belgiqueisrael.blogspot.be/2010/01/scoop-de-pere-ubu-sur-la-lutte-contre.html

Le 9 avril 2010, le Collectif VIGILANCE CITOYENNE révélait que Radouane BOUHLAL, le président du MRAX (Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie), avait fondé, avec deux membres avérés des Frères Musulmans, une asbl HALAL GUARANTEE, ayant pour mission d'émettre des certifications halal, liée au CONSEIL EUROPEEN DE LA FATWA. (voir infra)
www.resistants.info/bouhlal1.pdf , www.resistants.info/bouhlal2.pdf et
www.resistants.info/bouhlal3.pdf

http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/574803/un-conflit-d-interet-dans-le-chef-du-president-du-mrax.html

Ayant constaté l'opacité financière de cette nouvelle officine de la confrérie, nous posions la question de savoir si une partie des recettes était versée au HAMAS. Depuis sa création cette Halal Guarantee n'a jamais publié ou déposé ses comptes au greffe.

Entretemps il est apparu que Radouane Bouhlal a effectué plusieurs voyages à l'étranger, notamment aux Etats-Unis, toujours au nom du MRAX, mais financés par la Fondation Roi Baudouin, pour rencontrer les responsables locaux de différents organismes de certification halal faisant partie de la nébuleuse des Frères Musulmans. C'est ce qui a amené certains services de renseignements à penser que sa prétendue homosexualité n'était qu'un leurre et à tout le moins le classer dans les agents d'influence de la confrérie.

J'ai déjà eu l'occasion de dire publiquement ce que je pensais des Frères Musulmans dans une interview au webzine www.enquete-debat.fr en déclarant *« nos ennemis (à nous les démocrates) sont les Frères Musulmans et Tariq Ramadan »* http://www.youtube.com/watch?v=evbVzdN7q2w

J'ai découvert par la suite que le journaliste Hugues Dorzée avait publié en janvier 2007 un article « dithyrambique » sur les organismes de certification halal en Belgique, sans jamais poser les vraies questions.
http://archives.lesoir.be/la-mode-halal-du-coran-a-l-assiette_t-20070108-008WQC.html
Le ton de l'article et ses annexes montrent la très grande proximité entre le journaliste et ces milieux. Il indique que le marché de la certification halal en Belgique est tenue par *« trois ASBL et une SPRL ont pignon sur rue : Halal Guarrantee, Halal Control & Certification Belgium, European Certification and control of halal et SCH ».*
On a vu les liens d'Halal Guarrantee avec les Frères Musulmans et donc la connexion vers le support au terrorisme. Halal Control & Certification Belgium (HCCB) est une autre structure intéressante ; fondée en 2006 elle est dirigée par Mohamed Boulif, un ancien président de l'exécutif des musulmans de Belgique avec qui il entrera en délicatesse, il sera arrêté et incarcéré par le juge Claise, quelques jours après la parution de l'article de Dorzée, pour diverses malversations. La carrière de Mohamed Boulif passe de 1994 à 2003 par le groupe financier saoudien Dar Al-Maal Al-Islami (DMI) dont divers satellites développent une intense activité religieuse et politique, parfois subversive : l'Association des travailleurs musulmans en Europe ou l'Organisation islamique des droits de l'Homme. En 2007, le groupe Dar Al-Maal Al-Islami (DMI) a été accusé par l'administration américaine de supporter des activités terroristes internationales.
http://www.nytimes.com/2007/08/09/business/09trust.html?pagewanted=all
http://counterterrorismblog.org/site-resources/images/WSJ-013107Overland.pdf
Le cas de l'European Certification and control of halal de la rue de la Victoire à Saint-Gilles est clair : il se réfère explicitement au centre halal d'Aix-la-Chapelle, dirigé par le Frère Musulman Muhammad Hawari.
Ces trois organisations de certifications halal belges se sont réunies dans la « Halal Federation of Belgium » présidée par Farid el Machaoud, Porte parole de la Federation of Islamic Organization of Europe, une structure revendiquée des Frères Musulmans. (Felice Dassetto in « L'Iris et le Croissant » Presses universitaires de Louvain).
SHC dont Hugues Dorzée parle en 2007 a semble-t-il disparu aujourd'hui.

Aldo-Michel MUNGO
A2m@aldomichelmungo.be

Le 31 août 2010, suite au refus de publication du journal Le Soir, était diffusé sur internet un texte écrit avec Daniel DUCARME, Ministre d'Etat, qui venait de décéder. Ce texte sous signature collective s'intitule *« La Convention européenne des droits de l'homme peut-elle être bradée ? »*
www.resistants.info/La_Convention_europeenne_des_Droits_de_lHomme_peutelle_etre_bradee.pdf
Il alerte l'opinion contre le projet de l'Organisation de la Conférence Islamique d'instaurer, via un processus juridique au niveau de l'ONU, le principe de la « Diffamation des religions ».
En 2009, avec mon ami l'avocat Philippe CHANSAY-WILMOTTE, j'avais déjà alerté le monde politique de cette tentative via le processus de la Conférence de DURBAN 2 :
www.resistants.info/DurbanIIParlementaires.pdf
Cette initiative s'inscrivait dans la foulée de la fondation en 2008 d'un Think Tank confidentiel « Valeurs Européenne » (valeurs-europe-values.org) constitué avec Daniel Ducarme et dont l'objectif était de promouvoir les valeurs de laïcité auprès des leaders d'opinion et d'alerter ceux-ci sur la résurgence des prétentions de certains courants religieux à structurer toute l'organisation sociale.
Ce qui avait amené Daniel Ducarme à endosser une carte blanche retentissante à l'époque
http://archives.lesoir.be/non-a-durban-ii-oui-a-la-laicite-active_t-20090319-00M7KJ.html

Toutes ces initiatives m'ont désignées, dans les milieux islamistes, comme « l'homme à abattre », avec l'aide des « idiots utiles », ceux qui servent de fait des desseins qui leur échappent, comme le définissait Lénine.

La plainte du CECLR à mon encontre porte sur un mail envoyé par le réseau appelé LES RESISTANTS, au départ de l'adresse mail les@resistants.info . L'extension .info du domaine est de droit américain ; le domaine est logé dans un serveur de droit français ; jusqu'en février 2012 ce domaine était géré en République Démocratique du Congo. La consultation des registres publics disponibles sur internet (bases Whois, registres Cname et Afnic) permettent de connaitre ces faits objectifs. Je me pose donc la question sur la compétence pénale belge en la matière.

L'organisation résiliente Les Résistants, à laquelle je reconnais appartenir, étant l'un de ses coordinateurs mais pas le seul, se définit elle-même ainsi :

Constatant qu'il n'y a pas de volonté réelle de s'opposer efficacement aux activistes qui se prévalent de l'islam ; « Les Résistants » forment un réseau international d'intervenants laïques, soucieux de combattre l'intégrisme musulman sous toutes ses formes ; considérant que l'on n'a pas viré la soutane pour aujourd'hui hériter de la burqa, notre réseau décortique l'actualité avec impertinence et sans tabou.
Le combat contre l'islam rigoriste, qui remet en cause nombre de conquêtes progressistes (séparation de l'Eglise et de l'Etat, égalité hommes-femmes, émancipation, mixité.) est une obligation morale. Le silence de certains intellectuels, qui se comportent en « idiots utiles » de l'islamisme, est choquant, sinon comment expliquer cette constante coïncidence d'attitudes, les uns actifs et les autres les laissant agir, entre l'humanisme allégué et l'islamo-fascisme ? Et, question subsidiaire, de quoi se nourrit cet humanisme au petit pied, confus et vasouillard, lorsqu'il se compromet avec le fascisme vert, ses militants et autres lanceurs de pavés ?
Notre volonté est de casser l'esprit de chapelle qui divise trop souvent les démocrates dans le combat contre l'extrémisme.
Notre combat, c'est celui contre le retour de la bigoterie en général, et surtout islamiste pour le moment. Ce qui mobilise indifféremment des gens de droite et de gauche.
Les anciens gauchistes recyclés ont longtemps dominé le débat d'idées. C'est fini. Nous avons décidé de recadrer l'enjeu, d'exprimer le mécontentement de la population, et d'occuper l'espace laissé vacant par les pleutres. Ces pleutres qui font la promotion des accommodements dits « raisonnables », en d'autres termes, du détricotage des acquis de la laïcité, combat historique de la gauche, pour séduire la frange la plus conservatrice et bigote des musulmans.
L'immigration musulmane est sacralisée au point que le désaccord ne peut exister et être raisonnablement débattu. Nous dénonçons l'embrigadement des sciences sociales, qui a fait le vide, au détriment d'une pensée raisonnée pensant à partir des faits relatifs à cette immigration musulmane.
Le message que nous lançons aux militants islamistes est le suivant : l'Europe ne sera jamais une terre d'islam. Nos valeurs - la laïcité, l'égalité et l'émancipation de l'homme - ne sont pas négociables. Tout accommodement, en la matière, serait déraisonnable. Pas question de faire passer le prescrit religieux avant le contrat social.

Nous dénonçons l'entrisme sournois de l'islam radical qui nous est insupportable et appelons à mettre plus que jamais en commun nos énergies, nos idées et nos propositions.
Nous posons comme argument irréfutable que ce n'est pas parce qu'un phénomène semble marginal qu'il ne comporte pas de dangers réels.

Le réseau comporte des membres en France, Belgique et Suisse, avec des sympathisants au Québec. Son fonctionnement est celui des mouvements souterrains résilients qui se font désormais jour dans tous les pays européens, à savoir le refus, hétérogène, de se voir imposer d'en haut une vision idéaliste, désincarnée du vivre ensemble, un politiquement correct comparant toute volonté de conserver un certain art de vivre comme réactionnaire, analysant enfin tout refus de confondre ouverture et disparition comme raciste.

Je suis le seul membre qui se soit dévoilé à ce jour via une interview dans l'hebdomadaire LE VIF/L'EXPRESS du 19 avril 2010. C'est bien d'ailleurs pourquoi la plainte du CELCR me vise moi personnellement : parce que je suis le seul nom connu du réseau.
http://www.levif.be/info/actualite/belgique/des-resistants-contre-les-bigots/article-1194713753458.htm

Il n'existe aucune liste des membres, nous sommes organisés de manière telle que personne ne connaisse plus de cinq ou six membres, et cela vaut pour moi.
Notre activité est de relayer des faits, commentaires et thèses. Chaque cellule est complètement autonome dans ses actions. Notre communication passe par des campagnes d'emails envoyés au départ de serveurs situés en France, aux Etats-Unis ou en Russie. Se pose donc à nouveau la question de la compétence judiciaire belge.

Notre réseau est la « bête noire » de ceux qui soutiennent, volontairement ou non, l'entrisme des organisations subversives islamistes. Nous sommes le « poil à gratter » du politiquement correct véhiculé par certains médias et cercles intellectuels.
En Belgique, nos campagnes de mails ont gêné l'activité du MRAX, du CECLR, de leurs militants et amis dans les médias. Dernièrement, l'ancien chercheur de l'ULB Souhail Chichah, organisateur entre-autre de la Burqa pride, a reconnu dans un communiqué que l'essentiel de ses problèmes venait de notre réseau.
http://www.dhnet.be/infos/faits-divers/article/392343/chichah-ll-y-a-un-moment-ou-le-debat-democratique-n-est-plus-de-mise.html

Comme constaté supra, la plainte du CECLR a été réceptionnée par le Parquet fin novembre 2010.

Le 2 novembre 2010, LES RESISTANTS dénonçaient par communiqué le CECLR comme *« Nouveau Ministère de la Vérité Officielle »* suite à la découverte ahurissante d'un commentaire sur son site indiquant que faire le lien entre islam et la lapidation des femmes adultères était un délit ; car selon le CECLR la lapidation n'est pas une pratique musulmane mais bien juive. Le lendemain 3 novembre devait avoir lieu la lapidation de Sakineh, accusée d'adultère et condamnée par le régime khomeyniste iranien.
Ce commentaire du CECLR était celui concernant une vidéo de lapidation circulant sur l'internet et dont le CECLR voulait interdire la diffusion.
www.resistants.info/sakineh1.htm et www.resistants.info/Ceclr_lapidation_2.11.2010.jpg

Le 7 novembre, Les Résistants annonçaient que le CECLR avait modifié le texte en imputant désormais la lapidation comme un châtiment de la seule communauté religieuse des Yezidis. www.resistants.info/sakineh2.htm et réaffirmant que l'imputer à la charia islamique était constitutif du délit d'appel à la haine des musulmans.
A deux reprises le CECLR était pris « la main dans le sac » d'incitation à la haine religieuse en voulant absolument occulter une vérité : la lapidation est partie intégrante de la charia islamique.

Pour le CECLR, il est donc illégal d'avoir une réflexion négative sur un phénomène qui, comme tout fait de société, ne devrait pas échapper à l'esprit critique.
La campagne de mails des Résistants n'a pas échappé à la députée bruxelloise Viviane TEITELBAUM, spécialiste reconnue de la lutte antiraciste, qui, avec un collectif, adressa le 22 novembre 2010 une *« Lettre de protestation au CECLR »* www.resistants.info/protestation_ceclr.htm .

On retiendra 6 affirmations argumentées qui ont totalement déstabilisé le CECLR grâce à l'action des Résistants :
- *Une personne au moins au Centre utilise sa position pour diffuser des textes véhiculant des sous-entendus antisémites.*
- *Dans ce cas au moins, le Centre incite à l'indignation, voire à la dénonciation, sans l'exercice adéquat de l'esprit critique*
- *Le Centre contribue à nier la réalité quant aux liens entre la lapidation et le système juridique et moral lié à la religion musulmane*
- *Le Centre n'exerce pas son rôle d'organe de lutte contre les discriminations en refusant d'examiner sereinement la réalité*
- *En se posant en défenseur des religions (ou plus précisément d'une religion) le Centre court le risque de négliger le cœur même de sa mission*
- *Le Centre semble n'exercer aucun contrôle sérieux sur ce qui est écrit en son nom*

Par la suite le CECLR a remodifié son analyse et mis en ligne un nouveau texte plus conforme à la vérité
« Les crimes d'honneur doivent évidemment être dénoncés sans aucune réserve. Il ne fait également pas de doute que la lapidation, pratique barbare qu'aucun relativisme culturel ne permet de justifier, est en vigueur dans plusieurs pays musulmans. »
http://www.diversite.be/?action=onderdeel&onderdeel=202&titel=E-mails+en+cha%C3%AEne#Mail en chaine: Lapidation filmé par GSM

Après cette action qui a mis en lumière une attitude inacceptable du CECLR, les dirigeants du centre ne pouvaient qu'avoir la volonté de me faire taire : la plainte du CECLR a été réceptionnée dans la foulée.

Le CECLR, comme le MRAX, est champion « toutes catégories » pour déposer des plaintes pour « islamophobie », on l'entend rarement sur des cas d'antisémitisme et jamais pour tous les actes de racisme anti-blanc. A telle enseigne qu'en décembre 2011, le CECLR a été lui-même accusé de racisme
http://philosemitismeblog.blogspot.be/2011/12/belgique-le-centre-pour-legalite-des.html
Le Commissaire David Vroome de la police fédérale a déposé plainte suite à des déclarations anti-juives proférées, par un animateur du CECLR, durant un séminaire sur le multiculturalisme.

Quelques mois auparavant, le Président de son conseil d'administration, l'ancien recteur de l'ULB et ancien ministre, Hervé HASQUIN avait démissionné. Dans une interview au magazine Le Vif/l'Express du 16 septembre 2011, il déclarait *: « C'est une très lourde machine, difficilement contrôlable, très orientée politiquement, obsédée par l'accusation » … « le manque de pluralisme à la base fait qu'il faut en permanence lutter contre le politiquement correct. C'est exaspérant pour le voltairien que je suis. Pour un oui ou un non, il faudrait intenter des procès aux gens ! » … « La culture de l'entreprise est assez intégriste. Trop de membres de l'institution la considère comme le Saint-Office du politiquement correct. Les recrutements sont basés sur un système de cooptation dans le lequel le conseil d'administration n'a rien à dire. Le CA agit comme une chambre d'enregistrement »*

Le président du CECLR, brillant intellectuel, utilisant la notion de Saint-Office ! Fondé sous le nom de Congrégation de la Suprême et Universelle Inquisition par le pape Paul III le 21 juillet 1542 et qui avait pour mission de lutter contre les hérésies. L'un de ses plus célèbres procès fut celui de Galilée condamné pour avoir affirmé que la Terre tournait autour du Soleil. Mais il est vrai qu'à la Mosquée Al-Azhar au Caire on enseigne encore de nos jours que la Terre est plate….

Ce n'est évidemment pas par inadvertance qu'Hervé Hasquin a utilisé cette définition pour qualifier (ou disqualifier ?) le CECLR.

Depuis sa création, le CECLR n'a cessé de montrer son inadéquation avec la réalité. Au-delà du ridicule, au-delà de l'inutilité, il présente des dangers pour la liberté des citoyens ; ses décisions exerçant un effet d'intimidation auquel n'échappe pas le système judiciaire.

Aldo-Michel MUNGO
A2m@aldomichelmungo.be

Le meilleur exemple de cet état de fait est la manipulation ahurissante de la vérité faite par le CECLR sur son site internet et le déni de réalité concernant de violentes manifestations islamistes à Londres, ayant lieu depuis 2001 et appelant au crime contre les non-musulmans
http://www.diversite.be/?action=onderdeel&onderdeel=202&titel=E-mails+en+cha%C3%AEne#Mail en chaîne sous forme de powerpoint: Nous devrions essayer ça chez eux (ou Civilisation)

« Le Centre n'a pas pu vérifier si les photos utilisées dans ce powerpoint ont été manipulées ou pas. Etant donné qu'il est affirmé dans la présentation powerpoint que les photos ont été prises durant une manifestation à Londres, nous avons pris contact avec le service de plaintes en matière de discrimination à Londres.
Il semblerait qu'il y a bien eu une manifestation à Londres en février 2006 après la publication des caricatures de Mahomet dans la presse danoise en septembre 2005. Il se pourrait donc bien que les photos y aient été prises car ont été utilisés des slogans tels que 'L'Europe paiera avec son sang' et '7/7 est proche'. En lien avec cette manifestation, trois personnes au moins ont été condamnées pour diffusion et incitation sur base de la Loi sur l'Ordre Public de 1986. Mais sans plus d'information sur la manifestation, l'on ne peut que supposer que les photos ont été prises lors de celle-ci.
Il est en attendant très difficile d'agir depuis la Belgique. Il n'est en effet pas facile d'identifier l'auteur du PowerPoint et de déterminer avec certitude si les photos ont été manipulées ou pas. La seule chose que nous pouvons faire est de faire savoir à autant de personnes que possible que la diffusion de ce mail peut constituer une violation de la loi belge antiracisme de 30 juillet 1981 (telle que modifiée par la loi du 10 mai 2007).
Nous allons en tout état de cause analyser de manière approfondie toute (nouvelle) information relative à cet email en chaîne et la communiquer à nos homologues de Londres. »

Le Centre sous-entend que ces photos choquantes appelant à la haine et au meurtre des non-musulmans « pourraient » avoir été manipulées en vue d'inciter à la haine des musulmans.
Inversion des valeurs et de la vérité.

Une simple recherche sur Youtube aurait permis à cette officine de constater la réalité de ces manifestations, à moins que de « méchants mécréants » n'aient également manipulé des dizaines de vidéos sur Youtube ?

http://www.youtube.com/watch?v=29HU3j7r9Ys
http://www.youtube.com/watch?v=B_kyNIevsIs
http://www.youtube.com/watch?v=qoMeUcC_M20

Et aussi

http://www.youtube.com/watch?v=jNtpxc--RMY
http://www.youtube.com/watch?v=mLVtaJ-OpV8
http://www.youtube.com/watch?v=K04kE52acu8
http://www.youtube.com/watch?v=S5lr1pUWah4
http://www.youtube.com/watch?v=0rbBlTFBr5M
http://www.youtube.com/watch?v=fkwljq56DtQ

On s'arrête là, car il y en a des centaines du même tonneau

On peut évidemment sourire de cette prétention des fonctionnaires du CECLR de s'ériger en véritable *« police de la pensée correcte».* Peut-être ont-ils trop lu « 1984 » le roman de George Orwell?
" Ne voyez-vous pas que le véritable but du Novlangue est de restreindre les limites de la pensée ? A la fin nous rendrons littéralement impossible le crime par la pensée car il n'y aura plus de mots pour l'exprimer. Tous les concepts nécessaires seront exprimés chacun exactement par un seul mot dont le sens sera délimité. Toutes les significations subsidiaires seront supprimées et oubliées. (...) "
Un célèbre journal satirique a publié, il y a moins de 15 jours, cette définition du CECLR qui résume ce qu'en pense réellement les citoyens qui le finance *« L'officine stalinienne de la pensée, dont les membres ne manquent pas de se prendre pour le « cercle de raison de la bien-pensance »*

En France, les membres des Résistants ont activement participé à la campagne initiée par la philosophe d'origine algérienne Malika Sorel, membre du Haut Conseil à l'intégration (www.hci.gouv.fr), pour exiger la dissolution de la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité), l'autorité administrative française faisant miroir au CECLR.

« Voilà un organisme dont toute l'œuvre consiste à subdiviser le corps social, à dresser des catégories de population les unes contre les autres. Quel homme politique aura un jour le courage et surtout l'intelligence d'en demander la suppression ? »
http://www.malikasorel.fr/archive/2009/11/06/degraissez-la-halde-jusqu-a-la-faire-disparaitre.html

« Pour assurer sa propre existence, la HALDE n'a d'autre choix que de voir des discriminations partout, quitte à les imaginer…. Comment des hommes politiques « responsables » ont-ils pu concevoir un organisme qui crée chaque jour son propre travail, comme d'autres fabriqueraient leur pain quotidien ? Imaginez un instant les juges sortant de leurs palais de justice afin de scruter nos vies dans le but d'y débusquer leur propre pitance, à savoir des potentiels litiges qui alimenteraient leur « fonds de commerce » ! »
http://www.malikasorel.fr/archive/2009/02/04/supprimer-la-halde-un-acte-politique-salutaire-pour-la-paix.html

« Est-il un tant soit peu responsable d'avoir créé une structure telle que la HALDE, financée par le contribuable, qui s'ingénie à diviser le corps social de notre pays en dressant des catégories de personnes les unes contre les autres et en injectant, chemin faisant, haine et ressentiment des uns envers les autres ? Quand donc un député aura-t-il le courage, lors des questions au gouvernement, d'interpeller nos ministres sur ce scandale, et de demander la dissolution du machin présidé par Schweitzer, qui est devenu une machine de guerre contre la laïcité, et le bras armé de la discrimination positive contre l'égalité républicaine ? »
http://www.claudereichman.com/articles/malikasorelhalde.htm

L'avocat Richard Malka, n'a pas mâché ses mots : *« la Halde .. s'est discréditée en se comportant comme le fossoyeur de la laïcité et le cheval de Troie du communautarisme"... "..les décisions prises ... dessinent une espèce d'abstraction juridique et sociétale consistant à défendre inconditionnellement le droit des minorités, considérées comme ontologiquement victimes. Au final, cela revient à faire prévaloir le communautarisme sur les valeurs communes qui inspirent notre modèle de société ».*

On ne saurait mieux dire, ni être plus clair.... Le parallélisme avec la situation belge est saisissant. Remplacez HALDE par CECLR et nous sommes dans une situation comparable en Belgique.

Ce combat qui a mobilisé chaque démocrate en France a aboutit à la dissolution de la HALDE le 1 mai 2011 et au transfert de ses missions au « Défenseur des droits » http://defenseurdesdroits.fr . Une nouvelle autorité dont l'impartialité n'a jusqu'à présent pas été mise en cause. Il est vrai qu'elle n'a repris que très peu du personnel et fonctionnaires de l'ancienne HALDE.

En Belgique Les Résistants se sont publiquement prononcés pour la dissolution du CECLR, infiltré par des éléments faisant partie ou étant proches de la nébuleuse des Frères Musulmans. Nous considérons que les mêmes maux touchent les deux administrations et que ce qui a été écrit sur la HALDE vaut pour le CECLR.

La plainte du CECLR à mon encontre porte sur un mail intitulé « *Financement du terrorisme* » et contenant un PPS (diaporama Powerpoint) sur l'ouverture en France par la chaîne Quick de restaurants exclusivement HALAL, donc destinés exclusivement à la clientèle de religion musulmane exigeant de la nourriture conforme à la CHARIA, loi religieuse islamique. Le halal est défini comme « pur », le haram est défini comme « impur ». Il y a, aujourd'hui, 23 établissements Quick certifiés halal. Pour obtenir une certification halal, il faut payer une taxe religieuse à un organisme certificateur ; ce qui pose de sérieux problèmes légaux comme je vais vous le démontrer.

Le premier problème légal est que l'impôt religieux a été aboli le 11 août 1789 par l'Assemblée constituante *(« Les dîmes de toute nature, et les redevances qui en tiennent lieu, sous quelques dénominations qu'elles soient, connues et perçues, même par abonnement, possédées par les corps*

séculiers et réguliers, par les bénéficiers, les fabriques, et tous les gens mainmorte, même par l'ordre de Malte, et d'autres ordres religieux et militaires, même celles qui auraient été abandonnées à des laïques, en remplacement et pour option de portions congrues, sont abolies » Art. 5 du Décret).
Cette décision législative a toujours force de loi tant en France qu'en Belgique. En France la loi de 1905 a organisé la laïcité de l'Etat. En Belgique, contrairement à la France, le pays vit toujours sous le régime du Concordat de Napoléon Bonaparte qui interdit formellement à l'Eglise de lever l'impôt. Ce principe a été étendu à tous les cultes reconnus pas l'Etat. C'est pour cela que l'article 181-1 de la Constitution dispose que : *« Les traitements et pensions des ministres du culte sont à la charge de l'État ; les sommes nécessaires pour y faire face sont portées au budget. »* Tout prélèvement d'une taxe religieuse est donc illégal et doit faire l'objet de poursuites par l'autorité. Le denier du culte en tant que contribution volontaire n'est pas en cause.

Le mail dont question circule abondamment sur le Web depuis l'ouverture du premier Quick halal en février 2010, et la paternité du PPS est publiquement revendiquée par le mouvement Résistance française, une organisation à laquelle je n'appartiens pas et qui n'a aucuns liens structurels avec Les Résistants. Je ne suis donc pas le « créateur » de ce PPS, il s'agit d'un PPS relayé ; ce que tout le monde sait, ce que convient Dorzée dans son article.

Comme je ne suis d'ailleurs pas l'expéditeur physique de ce mail dont j'ignore qui est le membre français de notre réseau qui l'a expédié, comme j'ignore de quel serveur il a été expédié ; mais de toute façon pas de Belgique. Le contenu du mail concerne une situation exclusivement française ; puisqu'il n'y a pas de Quick halal dans un autre pays.
Ce qui pose à nouveau la question de la compétence qui n'est ni belge ni universelle en cette procédure.
En France, les auteurs du diaporama n'ont pas été poursuivis, une plainte comparable à celle-ci a été déclarée non recevable et infondée.
http://www.lordrerepublicain.fr/OR/REVUE_DE_PRESSE/Entrees/2010/12/16_Charles_Aslangul___Mon_honneur_est_rehabilite.html

Je possède le fac-similé d'une lettre du 16 août 2010 où Edouard Delruelle écrit, sur en-tête du CECLR, s'exprimant au sujet de ce diaporama, *« Tout ceci fait intégralement partie de la liberté d'expression »* analyse que je mets en rapport avec son article paru dans la revue « Politique » n° 66 de septembre 2010 où il reprend les termes d'un arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme : *« Cette liberté d'expression et de convictions est très large, puisqu'elle autorise à tenir des propos ou à adopter des comportements qui blessent, qui choquent et qui inquiètent l'État ou autrui. »*.
http://politique.eu.org/spip.php?article1191

Par la suite, dans Le Vif/L'Express du 1 mars 2012, sous le titre *« On peut dire ce qu'on veut des religions ! »,* Edouard Delruelle plaide pour la liberté de critiquer l'islam et prend ainsi la défense « générale » de ceux qui tiennent des propos comme ceux qu'il me reproche à tort d'avoir tenu. Rappelant à ce sujet que toutes les fameuses caricatures de Mahomet étaient légales et inoffensives, même celle assimilant le prophète des musulmans à un terroriste portant une bombe dans son turban. Comprenne qui pourra la logique de la démarche à mon égard.

Sur son site internet, le commentaire au sujet du PPS dont question comporte cette phrase révélatrice du double langage habituel du CECLR : *« Tout d'abord, il est tout à fait légitime de se poser des questions concernant le fait que certains restaurants Quick de France proposent exclusivement de la viande Halal ; tout comme on peut être très choqué par la manière dont les animaux sont abattus selon les rites musulmans ; tout comme on peut penser et dire que l'islam est une religion sectaire et mortifère. Tout ceci fait intégralement partie de la liberté d'expression qui vaut non seulement pour les informations ou les idées accueillies avec ferveur ou considérées comme inoffensives ou indifférentes, mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent l'État ou une fraction quelconque de la population. »*
http://www.diversite.be/?action=onderdeel&onderdeel=202&titel=Kettingmails#Quick_halal

Il est également piquant de constater que les juristes du CECLR justifient leur analyse par les seules références d'un article de *La Dernière Heure* et d'un autre du quotidien parisien *Le Monde*. La vérité juridique s'établissant ainsi suivant un cercle qui s'autoalimente. Le juriste se reposant sur le journaliste, et vice-versa, pour asséner une vérité non contestable. S'agissant d'universitaires, on

serait en droit d'attendre une analyse scientifique se basant sur des références plus irréfutables que celles de deux articles de presse.

C'est tout le paradoxe de la plaignante : sur son site internet le CECLR invite seulement à ne pas faire circuler le diaporama qui n'est donc pas « interdit » ou « violant la loi » (comme elle le signale pour d'autres chaines de mails) mais simplement déconseillé. Il n'indique donc pas que ce mail, suivant son analyse, qui n'est heureusement pas encore « parole d'Evangile », tombe sous le coup de la loi anti-discrimination et donc violerait l'article 22 de cette loi punissant l'incitation à la haine sur base notamment de la conviction religieuse.

Mais individuellement plainte est déposée contre moi nonobstant les propres analyses et conseils du CECLR.

La lettre du 16 août 2010 et l'analyse sur le site www.diversite.be est un exemple extraordinaire de mauvaise foi, de contre-vérités et de manipulations du public.
Un organisme dépendant de la Primature, a fortiori dans notre Etat qui vise le plus haut standard démocratique, ne doit-il pas être impartial, équitable et dépassionné?

Le CECLR affirme, avec comme seule référence un article de presse, que les Quick ne sont pas halal en tant que tels mais seulement certains hamburger, et que Quick ne paie aucune certification halal. Ce qui est totalement FAUX.
Au moment de la rédaction de cette lettre du CECLR, Quick s'était vantée, pour ses six premiers restaurants, d'avoir confié la certification à la Grande mosquée de Paris et à celle d'Evry.

Le site islamiste al-kanz.org nous apprend (http://www.al-kanz.org/2012/04/25/Quick-halal-argml) que c'est désormais l'ARGML (Association Rituelle de la Grande Mosquée de Lyon) qui procède à la certification qui est globale.
Le protocole de certification halal de l'ARGML garanti la présence permanente de ses contrôleurs rituels à tous les stades de fabrication chez les fournisseurs de viande de bœuf et de volaille, une traçabilité halal rigoureuse de chaque emballage, un contrôle inopiné et régulier dans les 23 restaurants proposant l'offre, ces restaurants sont donc bien HALAL en tant qu'entités et non pas seulement la viande qui y est vendue. Quick a par ailleurs officiellement affirmé que TOUTE sa viande est hallal, et ceci afin d'éviter que la viande non-hallal se retrouve accidentellement dans un hamburger hallal.
Imaginez : de la viande de chrétien dans un hamburger pour musulman !

Le CELCR s'offusque que l'on puisse soupçonner la certification halal de financer le terrorisme. Les fonctionnaires-juristes de cet organisme d'Etat dépendant de la Chancellerie du Premier ministre pourraient à tout le moins interroger la Sureté de l'Etat qui en dépend également : l'administration américaine considère la grande mosquée de Lyon comme un des centres de recrutement d'AL-QUAIDA en Europe, selon une liste du Pentagone publiée par Wikileaks et non démentie par les services de renseignements américains et français.
http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20110427.OBS1926/la-grande-mosquee-de-lyon-sous-la-coupe-d-al-qaida.html

Le message du mail est *« Autant que vous le sachiez : vous êtes déjà un musulman ».* Cette phrase est extraite d'un best-seller édité en 1999 sous le titre *« Pourquoi je ne suis pas musulman »* écrit par un philosophe d'origine pakistanaise sous le pseudonyme d'Ibn Warraq, vivant aux Etats-Unis sous protection policière étant apostat. Taslima Nasreen, femme de lettres féministe d'origine bangladaise nommée pour le prix Nobel de la paix en 2005, présente ainsi l'ouvrage d'Ibn Warraq : *« L'idée maîtresse contenue dans l'argumentation d'Ibn Warraq est énoncée avec force: le problème n'est pas simplement l'intégrisme musulman, mais l'islam lui-même.».*

Le choix du « tout halal » par Quick est la conséquence du refus imposé par les activistes musulmans de la préparation de nourriture « impure » (HARAM) dans les mêmes lieux que la préparation de nourriture pure (HALAL). Ce qui est une pratique haineuse et discriminatoire à l'égard des non-musulmans considérés comme impurs; comme a été discriminatoire la distribution à des sans-abris, par des groupes identitaires, de nourriture contenant du porc; pratique condamnée par les tribunaux français.

Aldo-Michel MUNGO
A2m@aldomichelmungo.be
____

Rien de scandaleux à ce qu'une entreprise privée s'adapte aux demandes de sa clientèle ?
Sauf que Quick n'est pas une entreprise privée. Son capital est détenu à 94 % par la Caisse des dépôts et consignations, le bras financier de l'État français.
Le fast-food « belge » est donc une entreprise publique française !
Il y a donc, via le payement de la taxe religieuse, un financement public indirect du culte musulman, ce qui est interdit en France par la loi de 1905. Et cela parce que les organismes de certification halal reversent une partie de leurs recettes à des organisations cultuelles pour la très grande majorité liées aux réseaux intégristes musulmans. On comprend donc qu'indirectement Quick, donc l'Etat français, finance le culte musulman en certifiant halal ses restaurants. L'Etat français participe ainsi au financement d'un culte religieux ; ce qui lui est constitutionnellement interdit.

Si « l'halalisation » de certains Quick choque, c'est aussi en raison du fait qu'il s'agit d'une « enseigne nationale », qui procède ainsi à une séparation des territoires en fonction des communautés religieuses qui s'y trouvent, violant ainsi le principe de la « République une et indivisible ».
C'est cela qui a fait réagir le maire socialiste de Roubaix qui a déposé plainte pour discrimination, c'est cela qui doit faire réagir tous les défenseurs de la laïcité et de la Res Publica.
http://www.liberation.fr/societe/0101620188-la-ville-de-roubaix-porte-plainte-contre-quick-pour-discrimination
Plusieurs plaintes pénales, dont une à laquelle je me suis jointe, ont été déposées en France contre la société Quick pour pratiques discriminatoires ; elles sont à l'instruction.
http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20100831.OBS9252/l-ordre-republicain-persiste-et-signe-sur-le-quick-halal.html

En réalité, dans les faits, le halal concourt à discriminer les musulmans des non-musulmans, et ses promoteurs cherchent surtout à distinguer les musulmans des non-musulmans, pour stigmatiser ces derniers.

En 2002, une épicerie d'Evry, dans la région parisienne, avait décidé de passer au « tout-halal » et de ne proposer à ses clients ni porc, ni alcool. Manuel Valls, maire socialiste de la ville d'Evry et actuel ministre PS de l'Intérieur, avait vivement protesté et fait fermer le commerce pour discrimination dans l'offre ou la fourniture d'un service.
C'est donc précisément parce que Quick ne laisse pas de choix aux clients non-musulmans que cette attitude est inadmissible.

Le sujet du mail est *« Savez-vous que vous financez le terrorisme islamique tous les jours ??? »*

En France, selon la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, citée par le quotidien « Les Echos », les organismes certificateurs perçoivent (illégalement) une redevance au kilo de produit certifié halal, et collectent ainsi des fonds, avec un surcoût au kilo estimé entre 3 et 15 centimes d'euro. Sur l'ensemble du marché halal, la manne pour les organisations islamiques est énorme : jusqu'à 45 millions d'euros, pour un marché de plus de 300.000 tonnes, rien que pour la viande certifiée ; mais tous les produits et services sont certifiables.

Au niveau planétaire, les organismes certificateurs sont largement aux mains des islamistes, notamment l'une de leurs organisations les plus connues, celle des FRERES MUSULMANS qui est dénoncée par le CENTRE SIMON WIESENTHAL de Vienne comme support d'organisations terroristes islamiques. Cette mouvance défend une vision ultraconservatrice et rétrograde de l'islam. Le théoricien du djihad armé, Sayyid Qutb, fut l'un de ses membres égyptiens les plus en vue.

Alain CHOUET, Ancien Chef du Service de renseignement de sécurité de la DGSE (Direction Générale de la Sécurité Extérieure), les services secrets français est un des spécialistes de cette organisation subversive. Il est actuellement chercheur invité de l'ESISC (European Strategic Intellingence & Security Center www.esisc.net), un institut bruxellois spécialisé dans la recherche géostratégique dirigé par Claude Moniquet, expert international du terrorisme
http://alain.chouet.free.fr/documents/fmuz2.htm

L'objectif de la Confrérie est de rendre illégitimes puis de détruire la morale et l'éthique occidentale, portées également par « des régimes arabes pro-occidentaux et corrompus », et l'installation d'un califat musulman et théocratique mondial, à l'image de ce qu'il était il y a 14 siècles à la Mecque.

Comment ? En commençant par les pays les plus vulnérables sur le plan socio-économique; en développant partout dans le monde des institutions religieuses et sociales d'éducation et de santé; en créant dans les pays arabes des partis politiques à façade démocratique; en finançant et armant des groupes terroristes qui fragilisent les pays visés, là où c'est utile.
La Confrérie des Frères Musulmans possède ainsi une façade caritative, accueillante, tolérante, démocratique de l'Islam le plus pur et le plus dur, une puissante machine qui profite du libéralisme, mais aussi des carences et des impérities de régimes qu'elle veut supplanter.
Alain Chouet, en parle ainsi *« comme tous les fascismes, la Confrérie n'est porteuse que d'appétits et de fantasmes de ses chefs et surtout elle est grosse de barbarie ».*

Selon le chercheur Alexandre del Valle, l'industrie de la certification halal représente 60% des sources de revenus de cette organisation aux ramifications mafieuses.

A propos des recettes de la certification halal, dans une note du 6 avril 2010 la section police du syndicat français Force Ouvrière indique que *« Ces fonds sont utilisés par des associations comme AVS et ISLA délice, des groupuscules qui financent des réseaux islamistes terroristes comme INFRA et le GIA. ».*

AVS (A Votre Service www.avs.fr) est un organisme certificateur créé en 1991 par Youssef Baouendi (actuellement Président du Bureau de l'Organisation de la Ligne Islamique Mondiale, BOLIM) et Lahcène Belatoui ; tous deux connus comme « ambassadeurs » du réformisme néo-salafiste des Frères Musulmans. On retient parmi les objectifs de la Ligne Islamique Mondiale la promotion de la charia et son application aux individus, groupes et Etats.

AVS est actuellement contrôlée par Tariq RAMADAN qui dirige avec son frère Hani la section européenne des Frères Musulmans, dont la branche palestinienne est le HAMAS, reconnu par tous les gouvernements démocratiques comme un mouvement terroriste impliqué dans un programme qui vise non seulement l'élimination de l'État d'Israël mais également la destruction de la civilisation occidentale. Dans un discours prononcé le 28 octobre 2011, son leader Mahmoud Al-Zahhar a déclaré que *«cette civilisation (occidentale) sera incapable de résister au grand et glorieux islam».* À l'article 2 de sa charte, le Hamas se reconnaît comme la section des Frères Musulmans en Palestine.

Sur son site internet (http://www.tariqramadan.com/spip.php?article11816), Tariq Ramadan a publié, le 16 décembre 201, un véritable aveu : *« L'Égypte est un pays d'une importance cruciale au Moyen Orient et ni Israël ni les États Unis ne resteront des spectateurs passifs lorsque les Égyptiens choisiront les Frères Musulmans, dont l'idéologie est la même que celle du Hamas »*

Le Global Muslim Brotherhood Daily Report (GMBDR) http://globalmbreport.org qui s'est spécialisé dans l'étude des activités des Frères Musulmans à travers le monde décrit Tariq Ramadan comme un «centre de pouvoir indépendant» au sein du réseau islamiste.
« J'ai étudié en profondeur la pensée de Hassan al-Banna et je ne renie rien de ma filiation. Sa relation à Dieu, sa spiritualité, son mysticisme, sa personnalité en même temps que sa pensée critique sur le droit, la politique, la société et le pluralisme restent des références pour moi, de cœur et d'intelligence. (...) Son engagement aussi continue de susciter mon respect et mon admiration. »
(Alain Gresh et Tariq Ramadan, L'Islam en questions, Sindbab, 2002, pp. 33-34 – Texte cité par Caroline Fourest, Frère Tariq: Discours, stratégie et méthode de Tariq Ramadan, Paris, Grasset, 2004, p. 19)

Dans une entrevue accordée au périodique Egypt Today en 2004, Tariq Ramadan a déclaré que les leaders musulmans qui poussaient pour l'instauration de tribunaux islamiques au Canada à cette époque avaient démontré *«un manque d'imagination».* Il ajouta que *«le terme charia lui-même est entaché d'une connotation négative en Occident. Il n'est pas utile d'y faire allusion»,* avait alors déclaré Ramadan. Dans son interview, il suggérait plutôt aux leaders musulmans d'utiliser les lois déjà existantes pour introduire en douce des réformes islamiques dans les différentes sphères de la société.
Après 6 ans d'interdiction de territoire pour soutien financier à des organisations terroristes, l'administration Obama lui a délivré un nouveau visa d'entrée aux USA en 2010.

Aldo-Michel MUNGO
A2m@aldomichelmungo.be

Une des branches des Frères Musulmans est la JAMAA ISLAMIYA, une nébuleuse terroriste internationale active dans de nombreux pays musulmans ou à minorité musulmane importante et souvent plus connue sous les désignations locales ou de circonstance (Djihad islamique, GIA, GICM, etc.).Sa branche égyptienne (Gamaat Islamiya al Jamaat al Islamiya) est responsable de l'attentat meurtrier ayant conduit à l'assassinat du Président Anouar EL SADATE en 1981; ainsi que de l'attaque du 17 novembre 1997 à Louxor où un de ses commandos a massacré 62 touristes occidentaux au cours d'une chasse à l'homme rythmée par les exécutions dans le temple d'Hatshepsout.
En trente ans cette branche égyptienne a mené plus de 1.000 attaques violentes dans le pays des Pharaons, principalement contre les chrétiens coptes égyptiens et les touristes occidentaux. Elle fut longtemps dirigée par le Frère Musulman Ayman AL-ZAOUAHIRI actuellement chef suprême d'AL-QUAIDA, depuis l'élimination, par un commando américain le 2 mai 2011, d'Oussama BEN LADEN dont il était le bras droit.
Le Gamaat Islamiya et toutes les branches de la Jamaa Islamiya ont fusionné avec Al-Quaïda en 1998 montrant ainsi la grande proximité entre l'organisation terroriste et la confrérie.

Le fait que les Frères Musulmans aient récemment conquis le pouvoir en Egypte ne leur confère pour autant aucune respectabilité nouvelle. Leur but reste d'imposer, par la violence s'il le faut, un État islamique mondial (le Califat) fondé sur l'application de la charia islamique. Car la profession de foi de cette confrérie en dit long sur son idéologie : *« Allah est notre objectif. Le prophète Mahomet est notre chef. Le Coran est notre loi. Le djihad est notre voie. Mourir dans les voies d'Allah est notre plus grand espoir».*

Aux Etats-Unis, les diverses organisations agissant comme le noyau central pour le réseau américain des Frères Musulmans, l'organisation de certification halal ISLAMIC SOCIETY OF NORTH AMERICA (ISNA), la NORTH AMERICAN ISLAMIC TRUST (NAIT) et l'HOLY LAND FOUNDATION (HLF) ont été au centre d'un procès pour leurs liens avec les réseaux terroristes islamistes internationaux.
http://www.investigativeproject.org/732/isna-admits-hamas-ties

Entre juillet et septembre 2007, les juges saisis de l'affaire ont porté à la connaissance du public des centaines de documents, compilés et étudiés par Douglas Farah pour le compte de la Fondation 9/11 Finding Answers (NEFA), démontrant que la certification halal et la perception de la zakat avaient contribué au financement des réseaux islamistes terroristes. Ces documents offrent un aperçu vertigineux sans précédent, sur la «Islamic Connexion » depuis les années '90. Documents que vous pouvez consulter ici http://www.nefafoundation.org. Tous ces documents prouvent en long, en large et surtout en détail, les circuits de financement de cette impressionnante « ONG de paix et d'amour » participant au financement d'activités terroristes à partir du territoire américain.
Douglas Farah a été le premier à identifier la portée d'un mémorandum des Frères Musulmans écrit par Mohammad Akram AL-ADLOUNI en 1991 qui identifie 29 organisations faisant partie de l'infrastructure des Frères Musulmans en Amérique du Nord et que le ministère public a produit en preuve lors de ce procès pour terrorisme. Ce mémorandum expose les ambitions de la confrérie. Au point 4 du mémorandum, les Frères Musulmans y encouragent le recours aux institutions et aux principes en vigueur dans les sociétés occidentales pour les détruire de l'intérieur :
«Les Frères Musulmans doivent comprendre leur travail d'implantation comme un grand djihad visant à éliminer, à détruire de l'intérieur la civilisation occidentale et à saboter sa misérable demeure afin que la religion d'Allah soit victorieuse sur toutes les autres religions. (...) C'est la destinée du musulman que de mener le djihad peu importe où il se trouve et ce, jusqu'à son dernier souffle.».
http://globalmbreport.org/?p=1197
http://www.investigativeproject.org/document/id/20
http://www.investigativeproject.org/documents/misc/20.pdf

Les noms des membres fondateurs de CAIR (Council on American-Islamic Relations), Omar Ahmad et Nihad Awad, apparaissent sur divers documents. CAIR répertorié comme membre du Comité de la Palestine des Frères Musulmans, bien qu'impliqué, n'a pas été mis en accusation. Selon Douglas Farah, CAIR n'a pas réfuté les preuves.

Cinq dirigeants du HLF (Ghassan Elashi, Shukri Abu-Baker, Mufid Abdulqader, Abdulrahman Odeh, Mohammed El-Mezain tous membres de la confrérie des Frères Musulmans) ont été accusés et reconnus coupables le 28 novembre 2008 de tous les chefs d'accusation ; au total 108 préventions

allant du blanchiment d'argent et la fraude, au soutien financier de réseaux terroristes ; en partie avec l'argent collecté par l'ISNA pour la certification halal. Il s'agit du plus important cas de financement du terrorisme depuis le 11 septembre 2001. Les peines s'échelonnent de 15 à 20 ans pour chaque chef d'accusation et chaque condamnation. Le Procureur général adjoint pour la sécurité nationale. Mr Rowan a ajouté que *« les poursuites témoignent de notre volonté de faire en sorte que les secours humanitaires ne soient pas utilisés comme un mécanisme visant à dissimuler et activer le support des groupes terroristes. »*

Au Québec, une équipe d'investigateur à mis au jour le fait que des abattoirs québécois payaient une agence de certification halal contrôlée par la MUSLIM ASSOCIATION OF CANADA (MAC). La MAC qualifie sur son site internet la doctrine d'al-Banna, fondateur des Frères Musulmans, de *« meilleure représentation de l'islam »*. Elle possède le bâtiment où logent l'organisme de certification et son centre culturel. Les responsables de l'organisme de certification sont d'anciens administrateurs de la MAC duquel ils ont publiquement endossé des positions dans le passé. Cette organisation, se réclamant publiquement des Frères Musulmans, transférait l'argent de la certification halal à une autre organisation de la confrérie, l'International Relief Fund for the Afflicted and Needy Canada (IRFAN-Canada), collecteur de fonds pour l'organisation islamiste terroriste Hamas. IRFAN a également reçu plus de 67 millions $ du Centre culturel islamique de Québec (CCIQ). Le 7 avril 2009, IRFAN-Canada a invité Ekrima SABRI Grand mufti de Jérusalem de 1994 à 2006, à présenter une conférence dans les locaux de la MAC à Montréal. Ekrima SABRI est reconnu comme un apologiste des attentats-suicide par les enfants. A la suite de ces révélations, et après plusieurs années de vérifications comptables et de batailles juridiques, le gouvernement canadien a retiré de façon permanente le statut d'organisme de bienfaisance à l'IRFAN-Canada. Déjà en avril 2010, l'Agence de revenu du Canada avait suspendu l'organisation après avoir conclu qu'il avait financé un réseau terroriste et découvert qu'il avait transféré 14,6 millions $ à l'organisation terroriste Hamas uniquement pour la période 2005-2009.

Je vous informe qu'Ekrima SABRI est venu en Belgique cette année. Le 4 mars dernier, il a donné une conférence à la mosquée Alkhalil, 9 Rue Vanderstraeten, une des plus grandes mosquées de Bruxelles. Sans que cela n'émeuve personne, et certainement pas le CECLR, cet apologiste des attentats-suicides a pu publiquement disserter sur l'instauration d'une loi permettant aux maris de violer leur femme. Reprenant son argumentation développée le 5 mai 2005 sur une télévision égyptienne (captée en occident) *«Frères et sœurs, ce n'est pas un secret qu'en Occident, avoir une maîtresse est permis. Il y a même des lois qui permettent l'emprisonnement des hommes qui forcent leur femme à avoir des relations sexuelles quand elles n'en veulent pas ! Mais si l'homme couche avec sa maîtresse, il n'y a pas de problème. Ça, ce sont les lois de l'Occident. Un homme est considéré comme un violeur juste parce qu'il a couché avec sa femme contre son gré !».*
Il y avait clairement violation de la loi sur l'égalité dont le CECLR se dit le gardien.

Je vous invite à visionner cette émission télévisée canadienne du 2 avril dernier. Le journaliste enquêteur est Mario Dumont, un animateur de télévision et homme politique québécois. Il a été député à l'Assemblée nationale du Québec de 1994 à 2009 et chef de l'Action démocratique du Québec durant la même période. Il démontre que les Frères Musulmans ont mis la main sur la certification halal et que celle-ci sert au financement du terrorisme international.
http://www.youtube.com/watch?v=Gi0lWo7PwM4

L'ensemble des activités de la nébuleuse des Frères Musulmans et leur implication dans le financement du terrorisme international via leur organisation de certification halal au Canada est amplement décrite avec détails sur cette page
http://pointdebasculecanada.ca/articles/10002591-la-mac-qui-englobe-l%E2%80%99agence-de-certification-halal-a-contribu%C3%A9-au-collecteur-de-fonds-du-hamas.html

La zakat est l'autre source de revenu des réseaux terroristes. Les commerçants musulmans qui vendent les produits halal doivent également redonner une partie de leurs profits sous forme de zakat (contribution obligatoire à l'autorité musulmane). Les sections h8.7-h8.18 du manuel de charia « Umdat al-Salik » (Reliance of the Traveller – La dépendance du voyageur) précisent que la zakat peut être utilisée pour payer trois grandes catégories de personnes : ceux qui collectent la zakat, des personnes dans le besoin et ceux qui mènent le djihad. Ce manuel est édité par l'International Institute of Islamic Thought, une organisation des Frères Musulmans basée aux Etats-Unis. Plusieurs

structures spécifiques de la nébuleuse se chargent de la récolte de cet autre impôt islamique clandestin.

Mais n'en doutons pas un seul instant, s'il en est ainsi aux Etats-Unis et au Canada, il en est de même en Europe. Il faut donc à tout prix faire la lumière sur ce que devient l'argent du halal, en France, en Belgique et ailleurs. Même si le sujet est totalement tabou, car évidemment ce n'est pas l'intérêt des musulmans intégristes de faire la lumière sur ce marché et sur ce qu'il sert.

CBNews, une chaîne de télévision américaine dont le siège est en Virginie, mettait en garde, voici déjà plus d'un an, contre la viande halal, un mode d'abattage qui finance les organisations musulmanes en France, lesquelles financent les Frères Musulmans, lesquels financent le terrorisme : http://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=SIJfM5IsSuE

L'histoire des Frères Musulmans (qui sont parfois présentés trompeusement comme une organisation islamiste non-violente) en Europe est étroitement liée à la personnalité d'un homme qui a joué un rôle essentiel, en transformant la confrérie égyptienne en un réseau international, implanté sur les cinq continents, doté de ramifications multiples et d'une infrastructure financière très développée. Cet homme, Said RAMADAN, gendre du fondateur du mouvement des Frères musulmans, Hassan al-Banna et père de Tariq et Hani Ramadan, est le créateur de l'Internationale islamiste.
Hani Ramadan est directeur du centre islamique de Genève, une autre structure de la confrérie. A de nombreuses reprises, il s'est fait le défenseur de la lapidation des femmes adultères prétendant que *« la lapidation est une mesure dissuasive ».*
http://www.youtube.com/watch?v=OJGAB0c4xFw

La banque AL-TAQWA, institution créée par la confrérie en 1988 et basée aux Bahamas, en Suisse et au Liechtenstein est intimement liée à la nébuleuse et en est le principal organisme financier, comme l'ont révélé les différentes enquêtes lancées contre la nébuleuse Al Qaïda après le drame du 11 septembre. Son fondateur et président, le milliardaire égyptien naturalisé italien, Youssef Nada, haut-dignitaire des Frères Musulmans au niveau international, dirige les affaires du groupe depuis Lugano, en Suisse, non loin de sa résidence de Campione d'Italia. D'autres membres du conseil d'administration sont également naturalisés italiens dont Ahmed Idris Nasreddin, co-fondateur du groupe et ancien consul du Koweït à Milan, il sera interpellé après le 11 septembre en raison de ses liens avec la nébuleuse islamo-terroriste. Parmi ses actionnaires on découvre un assemblage particulièrement détonnant : Huda Mohamed Ben Laden et Iman Ben Laden, deux des frères de l'auteur des attentats de Manhattan ; le Centre culturel islamique milanais de Viale Jenner, directement approvisionné par Al Taqwa via Ahmed Idris Nasreddin et identifiée par le Ministre du Trésor américain comme une « base européenne du réseau d'Oussama Ben Laden » ; le néo-nazi suisse converti à l'islam, Ahmad Huber, membre du Conseil d'Administration mais aussi de la société nazie de Thulé, depuis toujours en lien avec l'islamisme international (khomeynistes et Frères Musulmans).
Opérant dans plus de trente pays, Al Taqwa, qui signifie « crainte de Dieu ou piété », gère essentiellement des fonds en provenance du Koweït, d'Arabie saoudite et des Emirats Arabes Unis destinés à financer les mouvements islamistes en Europe ou même les candidats islamistes aux élections politiques dans différents pays musulmans. Discrète, son rôle a été mis en évidence par les services de contre-terrorisme comme faisant partie des organismes financiers supportant le terrorisme islamique. Depuis novembre 2002, la banque, rebaptisée Nada Management Organization, et ses administrateurs figurent sur la liste américaine des financiers soutenant les réseaux terroristes d'Oussama ben Laden. Au début des années '90 la DIGOS, le contre-terrorisme italien avait déjà mis en lumière ses liens avec des réseaux terroristes en Italie. Parmi ses actionnaires figure la branche grenobloise de l'Union islamique des étudiants de France (Uisef) une autre structure de la confrérie rebaptisée depuis 1996 Etudiants Musulmans de France (EMF). L'ensemble des finances de la nébuleuse, ceux provenant de la certification halal, comme ceux provenant de la zakat, transite toujours par cette institution financière.

Le site du conseil de Sécurité de l'ONU signale la Nada Management Organization (banque Al-Taqwa) comme une structure supportant le terrorisme international :
http://www.un.org/sc/committees/1267/NSQE05801E.shtml

Richard Labévière, rédacteur en Chef à RFI, et auditeur à l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN) à Paris, a consacré un éditorial sur la question :
http://www.european-security.com/n_index.php?id=4779

Une autre structure financière de la nébuleuse de la confrérie est la COFFIS (Conseil Français de la Finance Islamique) qui exerce un lobbying intensif pour introduire la notion de « finance islamique » conforme à la charia. On y retrouve tout le gratin de la direction internationale de la confrérie dont Ahmed JABALLAH président de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), Directeur de l'Institut Européen des Sciences Humaines (IESH) et Membre du Conseil Européen de la Fatwa.
http://www.coffis.fr/coffis/index.php?option=com_content&view=article&id=55%3Amembres-du-comite&catid=37%3Apresentation&Itemid=61&lang=fr

Depuis 1980 la confrérie a déployé une activité intense en Europe en créant une multitude d'associations visant à placer les communautés musulmanes sous son influence, et en s'efforçant d'être reconnue par les gouvernements comme représentante officielle de ces communautés. La confrérie revendique la non-intégration des musulmans aux sociétés européennes comme un droit.

Depuis 1997 les Frères Musulmans contrôlent totalement le CONSEIL EUROPEEN DE LA FATWA qui s'est donné pour mission d'émettre des édits religieux (fatwa) spécialement destinés aux musulmans vivant en Europe afin qu'ils puissent rester intégralement gouvernés par la charia, empêchant ainsi leur intégration aux pays d'accueil. L'Institut européen des sciences humaines de Château-Chinon et l'European Institute for Humanitarian and Islamic Studies, au Royaume-Uni, sont deux de ses filiales. Cette organisation est dirigée par le guide spirituel de la confrérie, le frère égyptien Youssef AL-QARDAWI un extrémiste interdit de séjour dans de nombreux pays dont la France et qui vit à Doha au Qatar. Il s'agit d'un prédicateur haineux dont toutes les prises de parole publiques en arabe sont destinées à prôner la guerre sainte, la haine contre les non-musulmans et la justification des actes terroristes.

Les chaînes satellitaires arabophones, réceptionnées par parabole en occident, sont les principaux vecteurs d'endoctrinement des populations allochtones pour ce « télé-évangéliste du djihad ». Prudent et adepte du double langage, il utilise des propos plus policés dans ses interviews aux médias occidentaux.
D'une manière générale Youssef AL-QARDAWI défend les positions suivantes, qui sont de par sa position celles des Frères Musulmans :
- il promeut la conquête de l'Occident par les musulmans
http://www.memri.org/report/en/0/0/0/0/0/0/774.htm
- il déclare légitime de recourir à la force « toutes les fois que c'est possible» pour faire appliquer les principes de l'islam ("changing wrong by force whenever possible" - Priorities of the Islamic Movement, chapitre 4)
http://www.islambasics.com/view.php?bkID=48&chapter=6
- il décrit la mosquée comme une institution de nature politique
http://markdurie.blogspot.be/2010/09/what-is-mosque.html
- il endosse le meurtre des musulmans qui quittent l'islam
http://pointdebasculecanada.ca/images/data/pdf/IslamOnline_Apostate_Qaradawi_PDF_Merge_Screenshots_GgleCache_15_Feb_2011.pdf
- il justifie les mutilations génitales féminines
http://pointdebasculecanada.ca/images/data/pdf/IslamOnline_Apostate_Qaradawi_PDF_Merge_Screenshots_GgleCache_15_Feb_2011.pdf
- il justifie le meurtre des homosexuels (vidéo 5:27)
http://www.youtube.com/watch?v=FuAlVMZcsUU&feature=channel
- il soutient qu'Hitler a été envoyé par Allah pour punir les juifs
http://pointdebasculecanada.ca/archives/879.html
- il encourage la formation de «ghettos musulmans» en Occident (Priorities of the Islamic Movement, chapitre 4).
http://www.islambasics.com/view.php?bkID=48&chapter=6

Youssef Al-Qardawi est le président du « Charia-board » de la Nada Management Organization (banque Al-Taqwa), il préside également aux destinées de l'UOIE (Union des organisations islamiques européennes) qui chapeaute l'UOIF (Union des Organisations Islamiques de France).

Au chapitre 4 de son livre « Priorities of the Islamic Movement in the Coming Phase », Youssef Al-Qardawi déclare que l'islam permet de recourir à la force pour éliminer ce qui est mauvais et cela toutes les fois que c'est possible (changing wrong by force whenever possible).
Dans un texte publié sur www.islamonline.net en 2011, Youssef Al-Qardawi a tenu à rappeler que le djihad offensif (attaquer les non-musulmans sur leur territoire) fait bel et bien partie de ce qu'il défend.
La décision des Frères Musulmans de recourir à la force dépend donc uniquement de considérations de nature tactique et du niveau d'appui dont ils bénéficient dans une région donnée.

Dans un discours prononcé en 1995, lors d'une conférence organisée par la Muslim Arab Youth Association (MAYA) à Toledo (Ohio), Youssef Al-Qardawi a été plus qu'explicite sur les buts de la confrérie : *«Nous allons conquérir l'Europe, nous allons conquérir l'Amérique!».*
http://www.investigativeproject.org/profile/167#_ftnref3
La MAYA a été dénoncée comme l'une des structures des Frères Musulmans supportant le terrorisme international
http://www.steveemerson.com/4253/the-other-fundamentalists

Jamal BADAWI, un autre leader de la confrérie basé en Nouvelle-Écosse (Canada), fait également partie de ce Conseil européen de la charia. Badawi a été l'un des directeurs de la Muslim Association of Canada (MAC). Il est toujours impliqué dans la direction de plusieurs autres organisations de la confrérie islamiste en Amérique du Nord dont l'Islamic Information Foundation (IIF) à Halifax (Canada), une fondation au statut d'organisme de bienfaisance.
Jamal Badawi est associé à de nombreuses organisations qui font partie du réseau des Frères Musulmans : European Council for Fatwa and Research; Muslim American Society; Fiqh Council of North America; Islamic Society of North America; Muslim Association of Canada ; CAIR-Canada; Human Concern International; Islamic Information Foundation; Maritime Muslim Academy.
Au point 20 du mémorandum de 1991 des Frères Musulmans (procès HLF), on mentionne que l'IIF, constitue une bonne base pour le travail de prosélytisme des Frères Musulmans en Amérique du Nord.

Or les Frères sont toujours fidèles à Hassan Al-Banna, leur fondateur, dont le but était l'instauration de la charia partout dans le monde : dans son manifeste en 50 points, Hassan al-Banna promeut l'abolition des partis politiques et l'instauration d'un système de parti unique, la modification des lois pour les rendre conformes à la charia, la multiplication d'associations vouées à la promotion de l'esprit du djihad dans la jeunesse, la fermeture des salles de danse, la censure des films et des pièces de théâtre et l'imposition d'un code vestimentaire unique à la population. Dans d'autres textes, al-Banna a promu le djihad offensif (On Jihad), il s'est fait l'apologiste d'Adolf Hitler (To What Do We Invite Humanity?).

Dans un discours prononcé à Islamabad (Pakistan) en décembre 2010 devant les délégués d'un congrès sur le halal (Global Halal Congress), le Grand mufti de Bosnie-Herzégovine Mustafa CERIC a enjoint les musulmans à *«conquérir le monde via le mouvement halal» (The Grand Mufti of Bosnia Herzegovina, Dr Mustafa Ceric urged the Muslim Ummah to conquer the world through Halal movement as Halal means pure and hygiene and non-Muslim world has no hesitation to accept it).*
À l'époque, la déclaration avait été rapportée par le Daily Mail d'Islamabad.
Mustafa Ceric qui est membre du Conseil Européen de la Fatwa est une des principales autorités morales des Frères Musulmans en Europe.
http://98.172.27.68/?p=3650

L'exhortation à la conquête lancée par Mustafa Ceric s'ajoute aux nombreuses autres déclarations suprématistes de leaders islamistes.
En juillet 2011, devant ses supporteurs de l'Islamic Circle of North America (ICNA : www.icna.org) réunis à Dallas (TX), Tariq Ramadan a déclaré : *«Ça devrait être nous, avec notre compréhension de l'islam, avec nos principes qui colonisons positivement les États-Unis d'Amérique.»*
Le site internet www.voicesempower.com et d'autres sites américains ont rapporté que des détenteurs de billets pour la conférence de Ramadan à Dallas ont été expulsés de la salle de conférence.

En dépit de cela, d'autres spectateurs ont réussi à enregistrer la conférence et à la diffuser sur YouTube.
http://www.youtube.com/watch?v=1WDEfVdsr3M
http://www.youtube.com/watch?v=c1ElwUjPuHE
http://www.youtube.com/watch?v=y2h5ZDiMQno

Le Global Muslim Brotherhood Daily Report (GMBDR) a décrit ICNA comme *« une partie moins connue du réseau des Frères Musulmans généralement considérée comme très proche de l'organisation terroriste Jamaat-e-Islami du sud-est asiatique, elle-même une alliée des Frères Musulmans. ICNA est particulièrement proche de la Muslim American Society avec laquelle elle organise des activités communes depuis plusieurs années. »*
http://globalmbreport.com/?p=3268

Fethullah GULEN, présenté par certains comme l'islamiste le plus dangereux de la planète, a résumé à sa manière cette stratégie : *« Il faut endormir la méfiance des pays visés. Il faut jouer la carte de la tolérance et infiltrer tous les rouages de l'Etat, agir étape par étape avant de s'emparer du pouvoir, qui tombera dans nos mains comme un fruit mûr ».* Je n'invente rien : cela est écrit en toutes lettres dans *« L'Effort au Nom de Dieu ou le Djihad »* (İla-yı Kelimetullah veya Cihad publié en 1996). On retrouve la même stratégie exposée dans *« Questions que pose l'Epoque moderne à l'Islam »* (Asrın Getirdiği Tereddütler, paru en feuilleton, entre 1983 et 2002). Au moins le programme n'est pas équivoque.
http://www.bivouac-id.com/billets/fethullah-gulen-lislamiste-le-plus-dangereux-sur-terre/

Quand des défenseurs des libertés individuelles accusent les islamistes d'avoir des ambitions de conquête, ils sont pourtant inévitablement accusés d'«islamophobie» par les diverses courroies de transmission de l'islam radical.

L'islam des Frères Musulmans est une doctrine de guerre, de désinformation et de sédition. Le recours actuel au halal fait partie de cette stratégie. *«Détruire de l'intérieur la civilisation occidentale et saboter sa misérable demeure»*, voilà ce qui est à l'ordre du jour avec l'aide des idiots utiles occidentaux toujours prompt à dégainer l'anathème contre ceux qui s'insurgent contre la passivité de nos dirigeants politiques.

En acceptant l'autorité morale d'organisations islamistes qui leur donnent le feu vert pour vendre leurs produits, les entreprises qui passent au halal établissent un précédent que ces mêmes organisations ne manqueront pas d'invoquer plus tard lorsqu'elles poseront de nouvelles conditions pour accorder leur certification.
L'objectif des islamistes, impliqués dans le halal, c'est de contrôler toutes les étapes qui vont de la production, au transport, à la commercialisation des produits. Voilà pourquoi Mustafa Ceric peut raisonnablement parler de *«conquérir le monde via le mouvement halal».*

S'il ne s'agissait que d'une bénédiction de poulets chez Quick comme le CECLR tente de présenter la question, les Frères Musulmans n'auraient pas les ambitions de conquête que leur leader Ceric a exprimées.

Au fur et à mesure que les organisations islamistes augmenteront leurs exigences pour accorder la certification halal, elles organiseront des actions ciblées contre les entreprises qui refusent d'obtempérer. En 2000, quand les Frères Musulmans du Parti Justice et Développement au Maroc tentèrent de bloquer des réformes favorables au statut de la femme que le roi voulait apporter au Code de la famille, ils eurent recours à ce que Dominique Lagarde de l'Express qualifia de technique du débarquement (inzal). Dans ce cas-là, les militants islamistes arrivèrent en nombre aux réunions qui discutaient de la réforme du Code de la famille, ils monopolisèrent la parole.
Le 17 août dernier, l'humoriste Lotfi Abdelli a du également faire face à des intimidations et annuler son spectacle *« 100% halal »* après que des « barbus » eurent déroulé leur tapis de prière dans la salle où il était supposé jouer et l'empêchent d'interpréter son spectacle pour cause d'offense à l'islam.
On a déjà vu cette stratégie à l'œuvre en Belgique où les réunions laïques doivent être protégées par un service de sécurité renforcé si les orateurs ne veulent pas être réduits au silence par les agitateurs islamistes.

Dans le cas de campagnes contre des entreprises qui refusent de passer au halal, on doit s'attendre à des pressions semblables à celles que les islamistes et leurs alliés ont exercé contre le magasin Le Marcheur de Montréal pour le forcer à fermer ses portes car il vendait des souliers fabriqués en Israël. Assiéger des entreprises qui vendent des produits d'Israël, c'est aussi ça le halal. On l'a vu avec les campagnes de dénigrement des chaines de grande distribution en Europe qui vendent des produits agricoles israéliens.

Une des organisations les plus actives dans cette activité est également dans la mouvance des Frères Musulmans, il s'agit de BDS (Boycott Désinvestissement Sanctions) www.bdsfrance.org, dont une section étudiante a été reconnue par le conseil d'Administration de l'ULB cette année. Cette organisation membre de la confrérie encourage au boycott total des échanges économiques, culturels, sportifs et universitaires avec Israël. Les promoteurs de cette campagne soutiennent une démarche unique dans son genre, au risque de l'élargir à l'ensemble des citoyens israéliens, quels que soient leurs âges, leurs opinions ou leurs responsabilités. Ainsi on a vu des produits israéliens retirés des rayons de supermarchés, des films déprogrammés de salles de cinéma, des universitaires interdits de colloques ou encore des écrivains chahutés lors de salons littéraires, en raison de leur seule origine. Si les incidents restent limités en nombre, la diffusion massive de ces actions sur internet instaure un véritable sentiment d'insécurité, ravivant pour certains le souvenir de persécutions qu'ils ont déjà eu à souffrir.

Or la Cour de cassation française a dit pour droit dans une décision judiciaire définitive, par un arrêt du 22 mai 2012, que le fait d'appeler publiquement au boycott des produits israéliens est constitutif d'une provocation à la discrimination à raison de la nationalité.
http://i.imgur.com/Pe1Rp.jpg

Ce qui est valable en France l'est également en Belgique et j'aimerais connaitre les moyens développés par le CECLR pour faire cesser le trouble à l'ordre public que constituent les activités de BDS en Belgique.

Le halal pour les Frères Musulmans c'est donc deux victoires en une action : il divise les citoyens au sein de la société et il finance leurs activités subversives.

En Belgique les Frères Musulmans sont notamment dirigés par Michaël PRIVOT, souvent interviewé dans Le Soir, présenté comme « islamologue » et « musulman », mais sans que jamais sa qualité de dirigeant de cette organisation mafieuse liée aux réseaux terroristes ne soit précisée aux lecteurs.
http://globalmbreport.org/?s=belgium
Michaël Privot est entre-autre directeur de l'European Network Against racism (ENAR), une autre structure de la nébuleuse des Frères Musulmans, pompeusement autoproclamé « la voix du mouvement antiraciste en Europe ». Avant cela, il a travaillé au sein du FEMYSO (Forum of European Muslim ans Youth Organisations), un organisme, issu des Frères musulmans, qui regroupe au niveau européen des organisations de jeunesse musulmane et dont le siège est situé à Bruxelles. Il y était responsable des Institutions européennes et des ONG (un spécialiste donc du lobbying http://www.mrax.be/spip.php?article523). Ces deux organisations bénéficient de financement public. L'ENAR permet à la confrérie de placer quantité de ses membres aux postes clés des structures privées et publiques de lutte contre le racisme ; le CECLR et le MRAX en Belgique n'y échappent pas ; l'ENAR des Frères Musulmans étant un des viviers dans lequel le CECLR recrute ses fonctionnaires. Michaël Privot est d'ailleurs un interlocuteur privilégié d'Edouard Delruelle. En 2009, Michaël Privot s'était positionné pour prendre la tête du MRAX après y avoir trusté pour la confrérie, avec la complicité de Radouane Boulhal, la majorité des droits de vote de cette association subsidiée par le contribuable http://quandlemraxdesaxe.wordpress.com/tag/extreme-gauche et http://quandlemraxdesaxe.wordpress.com/2009/11/22/pourquoi-je-ne-signerai-pas-la-petition-demandant-la-demission-de-radouane-bouhlal

On l'a vu supra, les connexions entre la certification halal, les Frères Musulmans et les réseaux terroristes islamiques sont INCONTESTABLES, appuyées par des décisions de justice définitives et la mise à l'index par l'ONU de leur bras financier.

Cela n'a pas empêché Michaël Privot, en juin 2008 dans Le Soir (décidemment en passe de devenir « La Voix des Frères ») d'écrire une longue Carte blanche plaidant la victimisation :

Aldo-Michel MUNGO
A2m@aldomichelmungo.be
____

« La délégitimisation systématique d'acteurs incontournables de l'intégration des musulmans en Belgique et en Europe par le recours à des amalgames essentialistes et nauséabonds entre Frères et terrorisme n'est là, hélas, que le syndrome d'une pauvreté de notre civilisation qui démontre ainsi son incapacité à éviter simplisme et caricature dès qu'il est question d'islam. »
http://archives.lesoir.be/freres-musulmans-l-8217-heure-du-coming-out-_t-20080603-00GAD7.html
Il oubliait de préciser que quelques semaines auparavant une Cour de justice américaine avait condamné plusieurs de ses Frères à des centaines d'années de pénitencier pour financement prouvé du terrorisme.

«Les Frères Musulmans doivent comprendre leur travail d'implantation comme un grand djihad visant à éliminer, à détruire de l'intérieur la civilisation occidentale et à saboter sa misérable demeure afin que la religion d'Allah soit victorieuse sur toutes les autres religions. (...) C'est la destinée du musulman que de mener le djihad peu importe où il se trouve et ce, jusqu'à son dernier souffle.».
Sous son visage souriant, sympathique, avenant qui peut croire que le chef des Frères Musulmans belges n'adhère pas entièrement à cet objectif ? D'autant qu'il n'a jamais renié aucune des prises de position de son chef spirituel Youssef Al-Qardawi.

Ce dernier s'est suffisamment expliqué sur son idéologie : discours sur la suprématie des musulmans sur le reste de l'humanité, volonté de tuer tous les juifs, les athées et les idolâtres.
http://www.youtube.com/watch?v=-BH5SCUg3r8
http://www.youtube.com/watch?v=HStliOnVl6Q

A-t-on vraiment perdu le sens des valeurs à ce point pour laisser les ennemis de notre démocratie infiltrer les rouages de l'Etat sans que personne ne réagisse ?

En avril 2008, la NEFA Foundation a publié un rapport sur la branche belge des Frères Musulmans dont il ressort que, sous couvert d'activités de bienfaisance, des transferts financiers en faveur de l'organisation terroriste Hamas ont été régulièrement effectués, notamment via le centre cultuel de Verviers sous l'autorité de Michaël Privot.
http://www.nefafoundation.org/miscellaneous/FeaturedDocs/nefambbelgium0408.pdf
L'administrateur-général de la Sureté de l'Etat, Mr Alain WYNANTS, a déclaré voici quelques jours dans le journal DE MORGEN que les salafistes représentaient la plus grande menace contre la société belge ; leur but consistant à imposer un mode de vie qui rejette le nôtre.
http://www.demorgen.be/dm/nl/989/Binnenland/article/detail/1476286/2012/07/27/Salafisme-is-de-grootste-bedreiging-voor-Belgie.dhtml

Hier la presse faisait état d'une nouvelle alerte de la Sureté de l'Etat concernant le financement par l'Arabie saoudite d'écoles radicales en Belgique; estimant que ces écoles n'étaient pas sans danger ; elles constitueraient un problème dans le cadre de la lutte contre le radicalisme.
http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/756143/l-arabie-saoudite-finance-des-ecoles-radicales-en-belgique.html

Le 3 juin dernier sur les plateaux de la RTBF, le Ministre d'Etat Philippe MOUREAUX a déclaré concernant les salafistes qu'il s'agissait de *« véritables fascistes ».*
Le problème c'est que bien souvent on n'associe les salafistes qu'aux quelques militants « folkloriques » en djellabas affiliés au Parti des jeunes musulmans de Jean-François BASTIN, alias Abdullah Abu Abdulaziz ou ceux de Sharia4Belgium du repris de justice Fouad BELKACEM. C'est à dire une centaine d'individus peu représentatifs, certainement pas en mesure de mettre en péril notre Etat de droit, même si chacun s'accorde à reconnaître que c'est dans ce vivier que se recrute quasiment tous les candidats au djihad violent, volontaires au combat en Irak, Afghanistan et aujourd'hui en Syrie.
Mais, pour tous les spécialistes reconnus de l'islam, la confrérie des Frères Musulmans est une des branches les plus dangereuse de la nébuleuse salafiste ; celle financée tant par les monarchies wahhabites du golfe que par la république khomeyniste; toujours plus actifs dans leur conquête du pouvoir et l'infiltration des Etats occidentaux.

Petit rappel : *« Il faut endormir la méfiance des pays visés. Il faut jouer la carte de la tolérance et infiltrer tous les rouages de l'Etat, agir étape par étape avant de s'emparer du pouvoir, qui tombera dans nos mains comme un fruit mûr ».*

Imposer la charia dans les pays européens est la mission que s'est donc donnée l'organisation des Frères Musulmans.

On ne le rappellera jamais assez : le halal est partie intégrante de la charia et notre réseau Les Résistants est en plein accord avec la Cour Européenne des Droits de l'Homme en refusant la présence et l'introduction des règles de cette charia islamique sur le territoire européen.
En la matière, nous récusons toute accusation de racisme ou de xénophobie.
Condamner la charia est un acte politique et social qui ne concerne en rien la nature des individus ni leur personne. Car c'est la charia qui, en actant dans les sociétés la classification et la hiérarchisation des groupes humains en fonction de leurs croyances ou de leur sexe et en obligeant les gens à se conduire comme si une partie de l'humanité était impure et inférieure, constitue un inacceptable système de sexisme, d'homophobie, de racisme, de xénophobie, d'apartheid religieux et de théorie suprématiste.

La charia qui prétend régir les actes des individus sous la menace de châtiments spirituels ou physiques au nom d'une croyance, est un ensemble de règles qui viole de manière fondamentale les libertés constitutionnelles et la dignité humaine de nos citoyens en tentant de les persuader d'abjurer leurs droits inaliénables au profit d'une servitude dégradante.

Lequel prévaut ? Le contrat social qui fonde la démocratie ou le prescrit prétendument religieux ?
*« Car si l'opposition des intérêts particuliers a rendu nécessaire l'établissement des sociétés, c'est d'abord l'accord de ces mêmes intérêts qui l'a rendu possible. C'est ce qu'il y a de commun de ces différents intérêts qui forme le lien social, et s'il n'y avait pas quelques points dans lesquels tous les intérêts s'accordent, nulle société ne saurait exister » (*Jean-Jacques Rousseau in *Le Contrat Social)*.

Le 4 novembre 1950, le Conseil de l'Europe a adopté la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH). Cette convention a été ratifiée par l'ensemble des pays membres de cette organisation et a donc prit force de loi au sein de notre pays ; et ceci, au même titre que dans tous les autres pays européens signataires.

L'article 19 de la CEDH institue la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Une Cour de justice ayant en charge de traiter les litiges apparaissant lors de l'application de la Convention. Les arrêts de cette Cour s'imposent aux pays signataires avec une force supérieure à celle des lois nationales (article 46) faisant de cette institution la Cour Suprême dont les arrêts s'imposent à tous sans exception et sans autre recours.

Or la Cour Européenne des Droits de l'Homme a dit pour droit que la charia était incompatible avec les Droits de l'Homme et la Démocratie. Cette décision judiciaire s'impose à chaque pays signataire, à ses gouvernements, à ses législateurs, à ses tribunaux et à tous ses organes administratifs, exécutifs et juridiques.

Le 31 juillet 2001 (*Refah Partisi vs Turquie - Requêtes n° 41340/98, 41342/98, 41343/98, 41344/98*), la Cour a statué que *« la loi islamique est incompatible avec les exigences d'une société démocratique ».*

L'affirmation juridique a été confirmée et renforcée dans l'arrêt du 13 février 2003 de la Haute Chambre de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, statuant en degré d'Appel:

« La Cour partage l'analyse effectuée par la Chambre quant à l'incompatibilité de la charia avec les principes fondamentaux de la démocratie, tels qu'ils résultent de la Convention. La Cour reconnaît que la charia, reflétant fidèlement les dogmes et les règles divines édictés par la religion, présente un caractère stable et invariable. Lui sont étrangers des principes tels que le pluralisme dans la participation politique ou l'évolution incessante des libertés publiques »… « La Cour relève que (…) l'instauration de la charia est difficilement compatible avec les principes fondamentaux de la démocratie » … « Il est difficile à la fois de se déclarer respectueux de la démocratie et des droits de l'homme et de soutenir un régime fondé sur la charia, qui se démarque nettement des valeurs de la Convention, notamment eu égard à ses règles de droit pénal et de procédure pénale, à la place qu'il réserve aux femmes dans l'ordre juridique et à son intervention dans tous les domaines de la vie privée et publique conformément aux normes religieuses. ».

Il n'est pas besoin d'en dire plus.

Les pays signataires en ratifiant la CEDH, se sont engagé à défendre les Droits de l'Homme donc à se défendre de l'introduction dans la société de ce qui est non seulement incompatible avec les principes de la Démocratie mais aussi directement attentatoire aux Droits de l'Homme et donc aux libertés fondamentales qui sont à la base de notre société.

Interdire la charia islamique, dans toutes ses expressions, sociales, politiques et même religieuses (l'article 9 de la Convention confère ce pouvoir aux gouvernements signataires) est donc, à l'évidence souhaitable, mais au-delà de ceci, constitue un devoir et une obligation pour tout Etat européen soucieux de préserver la nature démocratique de sa société et les droits fondamentaux de ses citoyens.

La disparition de la charia dans notre société est donc impérative, comme elle l'a été lorsque Kemal Atatürk a transformé le Califat ottoman en République laïque. Elle est nécessaire pour la simple raison qu'une société qui accepte la charia n'est plus une société démocratique respectueuse des libertés fondamentales de son peuple.

Je pense quant à moi que la charia est un système archaïque fondé il y a 14 siècles, pour servir de loi commune à des bédouins nomades en quête de conquêtes territoriales. Qu'il s'agit d'un code profondément odieux, sexiste, rétrograde, discriminant et antidémocratique. Condamner la charia est un acte de salubrité publique nécessaire à la démocratie. J'affirme l'irréfutable fait que la charia, telle qu'articulée et appliquée, est incompatible avec la liberté d'expression, avec les libertés individuelles et avec les droits de l'Homme. Qu'elle les détruit et est, de ce fait, incompatible avec les principes fondamentaux de la Démocratie.

Je dénonce la permanence du chantage à l'islamophobie, ce concept inventé par des criminels responsables de la mise à mort de dizaines de milliers d'êtres humains dans l'Iran khomeyniste. Car c'est bien cette crainte de l'accusation d'islamophobie qui tétanise aujourd'hui tous ceux qui veulent lutter contre la disparition de la libre-pensée.

L'introduction du concept halal dans nos sociétés c'est l'introduction pernicieuse de tous les principes qui gouvernent la charia islamique : le mépris de la vie.

En France, les règles générales de l'abattage classique imposent depuis 1974 que les animaux soient étourdis dans des abattoirs avant d'être saignés, ceci afin de limiter la souffrance animale. La mise à mort des animaux de boucherie n'est pas un acte anodin et isolé : chaque année 1,1 milliard d'animaux sont tués en France. Ce processus industriel, qui repose sur une logique commerciale, nécessite d'être sévèrement encadré. En effet, la mise à mort des animaux peut provoquer chez eux de la douleur, de la détresse, de la peur ou d'autres formes de souffrance, même dans les meilleures conditions techniques existantes.

Ces règles françaises se sont étendues à tous les pays de l'Union européenne, lors de l'adoption en 1993 de la Directive 93/119/CEE qui définit les normes en matière d'abattage : *« D'une façon générale, on doit éviter aux animaux toute excitation, souffrance ou douleur inutiles lors de leur transport, hébergement, immobilisation, étourdissement, abattage ou mise à mort. Les abattoirs doivent être construits et équipés de manière à respecter cette exigence. Le personnel d'abattage doit posséder les compétences, capacités et connaissances professionnelles requises. Les animaux doivent être étourdis avant l'abattage ou immédiatement mis à mort ».*

En Belgique, l'abattage sans étourdissement est une pratique interdite par l'Arrêté Royal du 16/01/1998. Une dérogation exceptionnelle a été accordée pour les abattages rituels effectués lors des fêtes religieuses ; par exemple pour la fête du mouton. Par définition, « *une dérogation constitue une exception dans l'application d'une règle d'origine contractuelle, légale, ou administrative ».*

Au mépris de la loi, dans la pratique actuelle, l'exception est désormais utilisée systématiquement pour fournir de la viande de consommation courante. En effet, dans les rites religieux, une grande partie de l'animal ne peut être consommée car impure. Après inspection par les sacrificateurs, des carcasses entières sont refusées et tous ces produits issus de l'abattage rituel se retrouvent dans le

circuit classique sans aucune indication pour le consommateur ; malgré le paiement de la nouvelle dîme religieuse.

La généralisation de l'abattage rituel est donc une tromperie du consommateur et un détournement de la réglementation. L'exception prévue à l'obligation de l'étourdissement préalable des animaux ne peut être justifiée ici.
En effet, peut-on parler d'abattage « rituel », qui répond à des préceptes religieux, pour une viande destinée à l'ensemble des citoyens ? De toute évidence non.

Il y a également violation d'un principe constitutionnel : l'article 20 de la Constitution belge prévoit que *« nul ne peut être contraint de concourir d'une manière quelconque aux actes et aux cérémonies d'un culte ».* Ce qui est clairement le cas dans la pratique. Le principe constitutionnel vaut en France.

Les députés fédéraux belges Xavier BAESELEN et Hilde VAUTMANS ont déposés en 2009 une proposition de loi visant à supprimer l'exception à l'étourdissement préalable pour les abattages rituels La ministre de la Santé Laurette ONKELINX a déclaré en décembre 2009, en Commission de la Santé de la Chambre, qu'elle attendait l'avis du Conseil national pour le bien-être animal sur la question de l'étourdissement préalable à l'abattage rituel. Si cet avis ne rentrait pas, ou tardait, elle s'était dite prête à *« prendre ses responsabilités »*
http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/548000/onkelinx-ouverte-au-debat-sur-l-abattage-rituel-sans-etourdissement.html
Près de quatre ans plus tard, et une élection de plus au compteur, on attend toujours l'avis du Conseil national pour le bien-être animal et la « courageuse » décision de la ministre Onkelinx toujours en poste, alors que Xavier BASELEN et Hilde VAUTMANS ne sont plus députés.
Mais nous Les Résistants ne sommes pas dupes : nous tenons la grande majorité des politiciens pour des lâches et des pleutres, incapables de prendre des décisions en accord avec la volonté de l'écrasante majorité des citoyens.

La banalisation de l'abattage halal profite en fait d'une complaisance du monde politico-médiatique et de l'Etat, sous couvert du respect des religions, en oubliant celui de la laïcité.

Mais, quelles sont les limites de la liberté religieuse ? Pour Marianne Thieme, dirigeante du Parti pour les animaux aux Pays-Bas, la réponse est la suivante : *« La liberté de culte s'arrête là où commence la souffrance humaine ou animale. ».* Le Parti pour les animaux, le seul parti militant pour le droit animal représenté au sein d'un parlement national, a proposé une loi exigeant que tous les animaux soient étourdit avant l'abattage.

Le Parlement néerlandais vient de donner un an aux dirigeants religieux pour prouver que les méthodes d'abattage prescrites par leur religion ne causent pas davantage de souffrance qu'une mise à mort précédée d'un assommage. S'ils n'y parviennent pas, l'exigence d'étourdissement avant l'abattage entrera en vigueur.

En 2009, j'avais interrogé le député fédéral Xavier BAESELEN sur sa proposition de loi ; voici ce qu'il me répondait :
« Ma proposition est simple: la loi actuelle pose comme principe général qu'au nom du bien être animal (après études scientifiques), tout abattage doit être précédé d'un étourdissement de la bête. La loi a cependant prévu une exception pour des cas considérés a l'époque comme rares et exceptionnels, les abattages rituels pour les fêtes religieuses. Avec le temps, ce type d'abattages d'exceptionnels sont devenus monnaie courante (avec notamment la demande croissante de consommation hallal). Ma proposition de loi vise dès lors a supprimer cette exception légale et a en revenir a la règle générale de l'étourdissement préalable qui n'est pas contraire aux prescrits religieux puisque dans de nombreux pays, comme en Angleterre, les autorités religieuses acceptent ce principe, en accord avec les autorités sanitaires. Après étourdissement, la bête est toujours vivante. Je précise aussi que les conditions d'abattage rituel actuelles ne sont pas conformes aux prescrits de certains textes religieux qui précisent que les moutons, par exemple, ne peuvent voir d'autres bêtes ou le sang d'autres animaux au moment de l'abattage. Enfin, l'abattage hallal est tellement fréquent que certains consommateurs belges mangent du hallal sans le savoir ! »

Dans la revue *« La boucherie française »* (n° 755, mars 2012), le porte parole de la Confédération française de la boucherie déclarait *« Dans certains abattoirs l'exception est devenu la règle. Les abattages rituels ne correspondent plus à une demande précise mais sont effectués préventivement pour répondre à de possibles commandes ».* Et de se prononcer pour une production strictement limitée à la demande spécifique et à un étiquetage permettant une traçabilité. Cette prise de position faisait suite à une avancée règlementaire importante suite à la parution d'une note de service le 13 mars 2012 émanent du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire qui définit une politique de sanction. Décret qui obligera les abattoirs à ne produire de la viande rituelle que sur commande strictement spécifique
http://ripostelaique.com/wordpress/wp-content/uploads/2012/04/DGALN20128056.pdf
Il est à noter que cette note ne répond aucunement à tous les problèmes liés à l'abattage rituel, en particulier la contamination des viandes par la bactérie e-coli. Ni sur le recyclage dans le circuit de la grande distribution des parties « impures » de l'animal sacrifié rituellement, ni sur l'étiquetage spécifique. Cet étiquetage pourrait faire des émules car les professionnels du secteur (y compris les abatteurs) commencent à prendre conscience que « la peur change de camp » car les citoyens sont très sensibles au mensonge d'État dont ils sont victimes.

En 2009, la proportion de bovins abattus en France sans étourdissement était de 20% et celle des ovidés de 80%. En Belgique à la même époque, c'était plus de 25% pour les bovins et 90% pour les ovidés. Une pratique donc sans commune mesure avec la proportion de population respectant des rituels religieux. Selon Gaia, avec de tels pourcentages, on retrouve la viande halal dans le circuit commercial normal, dans snack à pitta mais aussi dans le plus banal des rayons de supermarché ; sans que le produit soit étiqueté comme tel.

Selon des estimations récentes, 50% environ de la viande consommée est maintenant halal, pour moins de 7% de demandes spécifiques de consommateurs musulmans. Car si les musulmans sont minoritaires, ils ne consomment que certains morceaux, et on ne peut laisser perdre le reste de la carcasse. De plus, pour les industriels, il est plus simple et plus profitable de n'avoir qu'une seule chaîne d'abattage : ainsi des bêtes entières qui seront consommées hors du marché halal sont néanmoins égorgées selon ce rite oriental. Selon l'OABA (Organisme d'abattage des bêtes en abattoir), la grande majorité des abattoirs français font maintenant du « tout halal », revendant ainsi des animaux ou morceaux d'animaux halal dans le circuit normal et sans aucune information du consommateur. Car n'oublions pas que le certificateur musulman encaisse la taxe sur l'ensemble de la bête sacrifiée et fait porter donc la majorité du financement sur des non-musulmans ; considérés par ailleurs comme impurs. C'est dans la découverte de ces statistiques qu'interpelle l'affirmation d'Ibn Warracq : *« Autant que vous le sachiez : vous êtes déjà un musulman ».*

Il y a donc atteinte au principe général de laïcité. En particulier en obligeant le consommateur non-musulman à contribuer à la taxe halal finançant le culte musulman et le djihad terroriste, et ce à son insu. Il y a donc tromperie sur vente liée. En effet on subordonne le financement d'un culte religieux à l'achat de viande sans en avertir le consommateur et sans qu'il en ait le choix, d'autant plus qu'on lui cache sciemment cette vente liée pourtant interdite par la loi. Il y a donc également atteinte à la liberté de conscience et de choix. En effet, il est légitime que l'ensemble des non-musulmans refusent de participer indirectement à un culte qui leur est étranger. Que diraient les musulmans si on les forçait, sans leur dire, à ne manger que du pain béni au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ?

On ne voit pas au nom de quoi on ferait des exceptions religieuses et pourquoi nous en faire complices. Ou alors pourquoi ne pas autoriser la polygamie, la répudiation et autres joyeusetés religieuses : les sacrifices de boucs des cultes Tamouls ou même le sacrifice d'enfants au nom du culte de Baal ? Car désormais en Belgique la multiculturalité, rebaptisée interculturalité, induit un nouveau concept qui signifie essentiellement que toute croyance – aussi ridicule ou ignoble soit-elle – est correcte et acceptable au nom de la diversité.

L'abattage rituel cela reste un abattage industriel, avec ses cadences inadmissibles et sa maltraitance continue envers l'animal. Pendant plusieurs minutes, les animaux prisonniers de leur piège mécanique agonisent la gorge tranchée, pendant que d'autres, témoins de la scène attendent leur tour. Entre l'égorgement et la perte de réaction cérébrale, plusieurs minutes s'écoulent : une période d'angoisse, de peur, de stress et surtout de douleur extrême qui donnent de surcroît une viande de médiocre qualité.

L'interpellation est double. Le rite musulman impose-t-il vraiment qu'un animal soit mis à mort dans de telles conditions de souffrance, parce qu'il ne peut être étourdi ? Et, sous prétexte de respecter une foi religieuse, peut-on accepter de telles pratiques barbares, dans notre société occidentale où les animaux ont des droits reconnus ?

C'est pourquoi, pour la Fédération des Vétérinaires d'Europe, l'abattage des animaux sans étourdissement préalable est inacceptable en toute circonstance : *« du point de vue de la protection des animaux et par respect pour l'animal en tant qu'être sensible, la pratique consistant à abattre les animaux sans étourdissement préalable est inacceptable, quelles que soient les circonstances »* notait la Fédération en 2006.
http://www.youtube.com/verify_age?next_url=/watch%3Ffeature%3Dplayer_embedded%26v%3D2jPYZcInMf8

En 2009, un rapport d'enquête de l'organisation française pour une éthique animale One Voice (www.one-voice.fr) a révélé la réalité sur la souffrance des animaux tués pour produire des viandes rituelles. En visitant cinq abattoirs, les enquêteurs ont vu un certain nombre d'employés faire preuve d'un manque visible de respect et de compassion envers les animaux traités avec cruauté, effrayés et stressés pendant les opérations. Car le rite n'autorise qu'un seul passage du couteau, si le sacrificateur rate son geste, la bête meurt dans une longue agonie. Dans certains cas, on leur scie la gorge au lieu de la trancher. Les enquêteurs ont vu des moutons qui essayaient de s'enfuir alors qu'ils avaient la gorge tranchée et ils ont filmé des poulets qui étaient ébouillantés alors qu'ils étaient encore vivants.

Les conséquences terrifiantes pour les animaux sont également expliquées dans un rapport publié en 2003 par le Farm Animal Welfare Council (FAWC), organisme consultatif britannique indépendant constitué de vétérinaires, de zoologues, de chercheurs et de spécialistes de la protection des animaux: *« Quand une incision transversale très large est pratiquée au cou, divers tissus vitaux sont sectionnés: peau, muscles, trachée, œsophage, artères carotides, veines jugulaires, principaux faisceaux nerveux (p.ex. nerfs vagues et nerfs phréniques) ainsi que divers nerfs de moindre importance. Une incision aussi importante entraîne inévitablement une rupture d'information sensorielle vers le cerveau chez un animal sensible conscient. Nous sommes persuadés qu'une blessure aussi considérable entraîne une douleur et un stress très importants pendant le laps de temps qui précède l'insensibilité ».*
Le FAWC a demandé l'interdiction de l'abattage rituel sans étourdissement préalable et Judy MacArthur Clark, qui en était alors la présidente, a déclaré: *« Il s'agit d'une incision importante dans le corps de l'animal et dire qu'il ne souffre pas est tout à fait ridicule ».* L'abattage rituel est désormais totalement interdit au Royaume-Uni sans que la communauté musulmane n'ait engagé de procédures judiciaire, renonçant à en appeler à la Cour de Strasbourg.

En Belgique, l'association Gaia a également dévoilé des images choquantes sur l'abattage des animaux. Celles-ci montrent des chevreaux bêlant d'affolement, des bovins forcés d'avancer à coups d'impulsions électriques, avant d'être égorgés, et des moutons saignés à vif.
http://www.youtube.com/verify_age?next_url=/watch%3Fv%3Dam7AXPMVUew
« Je ne peux m'imaginer que des croyants puissent accepter les pratiques que nous avons pu filmer. Le Coran dit qu'il ne faut pas maltraiter les animaux», s'insurge Michel Vandenbosch, le président de Gaia qui comptait s'entretenir avec le Conseil des musulmans de Belgique et montrer le film aux responsables théologiques. *« Nous allons bien entendu faire en sorte que la ministre en charge du bien-être animal, Laurette Onkelinx, puisse visionner ces images pour qu'elle sache ce qui se passe dans les abattoirs.»*

L'étourdissement est désormais la règle au Royaume-Uni, en Finlande, en Allemagne, au Danemark, en Norvège, en Islande, en Suède, en Estonie, en Suisse et dans 6 provinces d'Autriche. Des pays où il n'est plus possible de commercialiser de la viande sacrifiée en profitant de l'ignorance du consommateur. Il n'y est en effet plus possible d'acheter, sans le savoir, une viande issue d'animaux abattus dans la souffrance.

En Nouvelle-Zélande, qui est le premier exportateur mondial de viande ovine halal, tous les moutons sont étourdis par électronarcose. On pourrait aussi se poser la question en Wallonie qui, via un label, voudrait à l'avenir développer son marché halal à l'exportation.

Une autre inconnue qui entoure aujourd'hui l'abattage halal est le risque sanitaire. En effet, nombreux sont ceux, dans la grande distribution notamment, qui, voyant une manne financière importante, vantent les mérites d'une viande halal présentée comme une viande *« meilleure pour la santé », « plus saine »,* une viande idéale en somme, permettant ainsi de développer de façon éthique un marché d'avenir en faisant de l'argent, beaucoup d'argent.
Le journaliste Hugues Dorée dans son article de janvier 2007 (cfr supra) terminait son article avec cette niaiserie : *« Du Coran à l'assiette, sain d'esprit et de corps... »,* une désinformation totale comme on va le découvrir ci-après.

En réalité il y a transgression des recommandations de l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) qui en 2004 a émit un avis selon lequel *« En raison des graves problèmes liés à l'abattage sans étourdissement, un étourdissement doit toujours être réalisé avant l'égorgement ».*
La réalité de l'abattage halal et de son aspect sanitaire n'est visiblement pas aussi rose que celle qui est présentée au quotidien et qui sert d'argument de vente à des enseignes comme Casino, Carrefour ou encore Quick.

En effet, la viande sacrifiée peut être contaminée à la fois par la régurgitation et l'effondrement des défenses immunitaires de l'animal au moment de l'égorgement.
Alain De Peretti, vétérinaire rural et ancien inspecteur en abattoirs, souligne même le *« gigantesque bond en arrière sanitaire»* des autorités qui acceptent la commercialisation de cette viande, à l'encontre des progrès réalisés jusqu'alors en termes de sécurité alimentaire en Europe. Les toxi-infections alimentaires risquent donc d'être de plus en plus nombreuses.
http://www.youtube.com/watch?v=Dd1D2xX0q58

Dans les règles qui régissent l’abattage halal, les sacrificateurs, vérificateurs et certificateurs doivent être exclusivement musulmans pratiquants et agréés par une mosquée (mais payés par l’abattoir). Ces emplois sont donc interdits aux non-musulmans ce qui contrevient à la législation sur la discrimination à l’emploi. Le lieu de l’abattage est interdit à tous les non-musulmans considérés et décrits comme impurs (un discours suprématiste réprimé par la loi); rendant ainsi impossible des contrôles sanitaires objectifs. En Belgique les inspecteurs non-musulmans de l’AFSCA (Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire) ont renoncé à contrôler les abattoirs halal après une campagne d’intimidations et de menaces.
Rappelons que dans l'abattage halal, l'animal est tourné vers la Mecque et saigné sans étourdissement. Il est pratiqué une très large incision de la gorge jusqu'aux vertèbres, sectionnant tous les organes de la zone, veines jugulaires et carotides pour la saignée, mais aussi la trachée et l'œsophage. Cette pratique entraîne les conséquences anatomo-physiologiques suivantes : une régurgitation du contenu de l'estomac par l'œsophage, lequel se trouve anatomiquement juste à côté de la trachée.
L'animal continue de respirer, même très fort du fait de l'agonie qui peut durer jusqu'à 20 minutes et inspire ces matières souillées riches en germes de toutes sortes.
https://www.syac-cgt.org/docs/article-803.pdf (voir page 68)
Ces matières inspirées jusqu'aux alvéoles pulmonaires larguent leurs germes dans le sang d'autant plus facilement que la paroi des alvéoles pulmonaires est très mince et que la circulation sanguine est toujours en cours dans cette période d'agonie, et même accélérée par le stress au niveau des organes essentiels. Un risque énorme de contamination en profondeur de la viande est donc encouru.
On observe de plus, du fait du stress intense, 2 phénomènes physiologiques qui se conjuguent : la chute de tous les mécanismes de défense immunitaires, et la concentration du sang dans les organes essentiels, on peut dire que l'animal « retient son sang ».
C'est un processus naturel de survie qui entraîne vraisemblablement d'ailleurs une saignée moins bonne contrairement aux allégations des tenants de cette pratique. Il y a, de plus, une forte production de toxines. La longueur de l'agonie entraîne enfin des soubresauts violents accompagnés de défécation et émission d'urine, le tout éclaboussant toute la zone d'abattage.

Il est donc clair, près de quarante ans plus tard, qu’en réalité, lorsque en 1974, les vétérinaires français ont convaincus leur gouvernement de légiférer et de rendre obligatoire un certain nombre de

règles relatives à l'abattage du bétail de boucherie, il s'agissait déjà de légiférer pour assurer une sécurité sanitaire. Et il n'a fallu que des revendications stupides pour mettre en danger le corps social.

A la lumière de ces informations scientifiques, on voit bien les conséquences pour la sécurité alimentaire des consommateurs. C'est tellement vrai que le règlement européen, CEE 853/2004, dans son annexe, chapitre IV intitulé *Hygiène de l'abattage*, paragraphe 7, précise *« La trachée et œsophage doivent rester intact lors de la saignée ».*

On enfreint, donc, chaque jour le principe de précaution inscrit dans la Constitution en France et dans la loi en Belgique, pour respecter une pratique exotique irrationnelle, rétrograde, dangereuse pour la santé publique, insoutenable sur tous les plans, basée sur une superstition moyenâgeuse absurde.

Malgré le silence des autorités politiques qui le savent, on a établi que l'abattage halal favorise la contamination de la viande par la bactérie Escherichia-coli (E Coli) responsable de plus d'une centaine de morts d'enfants en France par an ! Sans compter toutes les victimes obligées de vivre avec un handicap ou d'être dialysées à vie.

Combien en Belgique ? Y-a-il un politicien courageux capable de poser la question à Mme Laurette Onckelinx, ministre de la santé ?
C'est certainement le scandale le plus grave : le risque sanitaire majeur. Comme le montre deux reportages des chaines télévisées publiques France 2 et France 5 diffusés cette année.

Extrait du documentaire de France 5 « La vérité si je mange » du 11/03/2012:
http://www.youtube.com/watch?v=bLUsnUpmKLA&feature=player_embedded
Commentaire du toxicologue Jean-Louis Thillie: *« Cette augmentation de la contamination des steaks hachés par l'Echerichia Colli me parait en corollaire avec l'augmentation de la consommation de la viande halal » et* il ajoute: *« ça atteint les jeunes, soit définitivement, soit ce sont des infections mortelles, soit des transplantations rénales, c'est inadmissible. On a eu 26 décès de la vache folle, ou de la variante Creutzfeldt-Jakob chez nous en France. Et chaque année on a plus d'une centaine d'enfants qui meurent de ces beefsteaks hachés »*

Le scandale de la viande halal (reportage complet) - Envoyé spécial du 16 Février 2012 – Antenne 2
« Mais comment, à l'heure de la traçabilité, ces viandes à risque se retrouvent-elles commercialisées sans aucune mention spéciale et sous la forme de steaks hachés ? »
http://www.youtube.com/watch?v=qFq2eVlgAvw
«En refusant d'étiqueter la viande halal et en accordant une dérogation aux normes d'hygiène européennes pour l'abattage, les gouvernements qui autorisent l'abattage halal sont responsables de morts qui pourraient être facilement évitées s'ils écoutaient les scientifiques plutôt que les islamistes.»

Dans son rapport d'avril 2012, l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments) établit à plus de 200.000 le nombre de victimes de la bactérie Campylobacter en Europe pour la seule année 2011 (en augmentation de 7 % par rapport à 2010). Cette bactérie, transmise par la viande de volaille, déclenche de violentes gastro-entérites et peut provoquer des complications plus graves.
L'augmentation des contaminations par les bactéries E-coli et Campylobacter est directement liée à l'accroissement du nombre d'animaux abattus sans étourdissement. L'hygiène des installations et des travailleurs n'est pas en cause puisque, dans le même laps de temps, le nombre de contaminations par les salmonelles, transmises par la peau, l'eau et les outils, a baissé (toujours selon le rapport de l'EFSA).
Inoffensive, et même protectrice, dans notre flore intestinale, certains types d'Escherichia Coli (E Coli) peuvent être redoutables. Inodore, incolore, et microscopique, elles peuvent contaminer notre alimentation et engendrer de graves problèmes. Elles ont été mises en cause en 2012 dans l'affaire des steaks hachés contaminés, dans la région de Bordeaux, mais également accusée régulièrement d'être à l'origine d'infections alimentaires plus ou moins graves.
Qu'ont en commun les bactéries E-coli et Campylobacter ? Elles proviennent toutes deux du tube digestif des animaux : les ruminants pour la première, les volailles pour la seconde. Si la procédure d'abattage réglementaire est correctement exécutée, seule la carotide est sectionnée et le contenu de l'œsophage ne peut pas se répandre sur la carcasse. Une sécurité qui n'existe pas lorsque l'animal est égorgé à vif : l'œsophage est alors sectionné en même temps que la carotide et son contenu se mêle au sang qui salit une partie de la carcasse, soit par écoulement, soit par éclaboussure. Ajoutons

que la bactérie Campylobacter est également présente chez les porcs, mais que les problèmes de contaminations massives se cantonnent évidemment à la viande de volaille, les porcs ayant cette chance inouïe d'avoir été déclarés Haram il y a 14 siècles par un bédouin du désert d'Arabie avec ce paradoxe moderne : la viande de porc est au 21ème siècle la viande la plus pure (halal) sanitairement.. http://www.efsa.europa.eu

Michel Courat, vétérinaire a travaillé en Angleterre pendant l'épisode de la « vache folle », il est membre d'Eurogroup for Animals à Bruxelles.
http://www.lepoint.fr/societe/abattage-halal-ou-est-donc-passe-le-principe-de-precaution-21-02-2012-1433680_23.php
A la question de savoir s'il y a un risque important de contamination de la viande il répond :
« En théorie, on demande aux abatteurs de procéder au "parage", c'est-à-dire de retirer, à l'aide d'un couteau, toute la partie de la coupe qui aurait pu être souillée. Mais, dans la pratique, cela représente une perte de profit considérable. Cette étape a donc tendance à passer à la trappe. Elle est souvent remplacée par un jet d'eau, ce qui est encore pire : au lieu de retirer les potentielles bactéries, vous étalez le risque de contamination à l'ensemble de la carcasse et créez un brouillard, un spray en quelque sorte, qui est, pour le coup, très chargé en bactéries. »
Et à la question de savoir si le consommateur de halal (volontaire ou involontaire) a un risque de contamination bactérienne plus élevé, sa réponse est sans appel :
« Absolument. D'autant que la partie antérieure chez les bovins est en partie utilisée pour la viande hachée. Néanmoins, si la viande est bien cuite, on ne risque pas grand-chose. Et, généralement, les musulmans ne mangent pas cru. Mais en France, nous sommes nombreux à manger des steaks saignants »

Au risque sanitaire majeur s'ajoute donc une tromperie sur la marchandise, donc le délit de défaut d'information du consommateur.

S'y ajoute également le coût exorbitant supporté par les caisses de sécurité sociale, les structures sanitaires à mobiliser, les dépenses de pharmacie pour soigner chaque année les milliers d'intoxication. A une époque où l'argent public devient une denrée rare, est-il vraiment nécessaire de continuer à violer nos propres lois pour satisfaire des revendications à vocation suprématistes forgées dans des croyances superstitieuses ?

Dans ces conditions, les actuelles dérogations à la réglementation européenne permettant l'abattage rituel sont-elles acceptables ?

Dans une Carte blanche parue le 17 août dernier, Peter Singer, professeur de bioéthique à l'Université de Princeton et professeur émérite de l'Université de Melbourne, posait la question des *Us et abus de l'argument de la liberté religieuse*
http://www.lalibre.be/debats/opinions/article/755510/us-et-abus-de-l-argument-de-la-liberte-religieuse.html
« Lorsque les individus se voient interdire la pratique de leur religion - par exemple en raison de loi leur interdisant d'exercer leur foi sous certaines formes -, il existe sans aucun doute une violation de leur liberté de culte »… « Cependant, l'interdiction de l'abattage rituel d'animaux n'empêche ni les juifs ni les musulmans de pratiquer leur culte » … « Restreindre la défense légitime de la liberté de religion à un rejet des propositions susceptibles d'empêcher les croyants de pratiquer leur culte nous permet de répondre à bien d'autres questions dans le cadre desquelles il est affirmé que la liberté de religion est en jeu. ». Il ajoute que rien n'empêche cultuellement, en cas d'interdiction de la viande halal en Europe, les musulmans d'arrêter de manger de la viande.

L'État dont la mission première est de préserver le socle commun de valeurs, en limitant l'expression des identités religieuses à la sphère privée, a donc failli dans son rôle en renonçant à l'application et au respect des lois votées par le législateur au nom du peuple souverain.

Bruxelles le 22 août 2012

Aldo-Michel MUNGO
A2m@aldomichelmungo.be

INVENTAIRE DES PIECES DEPOSEES

1) Curriculum Vitae (www.aldomichelmungo.be/CV.pdf)
2) Interview au Vif/L'Express du 19 avril 2010 (www.aldomichelmungo.be/levif2010.pdf)
3) Article signé Hugue Dorzée paru dans Le Soir du 9/9/2010 sous le titre « Plainte contre Mungo (ex-PP)
4) Mon « Droit de réponse « que Le Soir a refusé de publier
5) Mon article « Bruxelles, ville musulmane en 2030 ?é » paru dans l'édition fraçaise du Jerusalem Post du 15 juin 2010
6) Lettre de mon avocat, Daniel Mouson, à Edouard Delruelle du 12/9/2010
7) Lettre de mon avocat, Daniel Mouson, à Edouard Delruelle du 22/9/2010
8) Lettre de mon avocat, Daniel Mouson, à Monsieur le Procureur du roi du 22/10/2010
9) Lettre de mon avocat, Daniel Mouson, à Monsieur le Procureur du roi du 3/12/2010
10) Lettre de mon avocat, Daniel Mouson, à Monsieur le Procureur du roi du 4/5/2011
11) Lettre de mon avocat, Daniel Mouson, à Monsieur le Procureur du roi du 22/10/2011
12) Lettre de mon avocat, Daniel Mouson, au Juge d'Instruction de Créteil du 3/12/2011
13) Communiqué de presse relatif à l'abandon en France des poursuites contre Charles Aslangul
14) Lettre du 16/8/2010 du CECLR relatif au diaporama dont plainte
15) Interview d'Edouard Delruelle dans Le Vif/L'Express du 24 février 2012
16) Interview Hervé Hasquin dans Le Vif/L'Express du 16 septembre 2011
17) Communiqué de Presse du 9 février 2010 diffusé par le Collectif Vigilance Citoyenne sous le titre « Le vrai visage de Fatima Zibouh »
18) Communiqué de Presse du 10 février 2010 diffusé sous le titre « La suite de l'enquête du collectif Vigilance Citoyenne : Le vrai visage de Fatima Zibouh (2) »
19) Carte Blanche parue dans le quotidien Le Soir du 5 mars 2010 sous le titre « Fatima Zibouh véhicule une idéologie néoconservatrice et réactionnaire », sous la signature collective de Sam Touzani, artiste ; Michel Graindorge, avocat ; Karima, directrice de « Insoumise et dévoilée » ; Chemsi Cheref-Khan, humaniste musulman ; Marcel Cools, avocat ; Nadia Geerts, auteur de « Fichu voile ! » (Ed. L. Pire); Aldo-Michel Mungo, éditeur ; Claude Demelenne, journaliste ; Alain De Kuyssche, militant laïque
20) Mon article « Belgique : le parti ECOLO allié objectif des Frères Musulmans » paru dans le webzine français Riposte Laïque le 13 février 2010
21) Communiqué de Presse du 9 avril 2010 du Collectif Vigilance Citoyenne sous le titre « Le curieux business du président du MRAX : Radouane Bouhlal délivre des certifications halal ! »
22) Communiqué de Presse du 13 avril 2010 (9h20) du collectif Vigilance Citoyenne sous le titre « Les dirigeants du MRAX perdent leurs nerfs : preuve d'un malaise ? »
23) Communiqué de Presse du 13 avril 2010 (13h05) du collectif Vigilance Citoyenne sous le titre « Radouane Bouhlal et Halal Guarantee : opacité financière »
24) Communiqué de Presse du 2 novembre 2010 du réseau Les Résistants sous le titre « Demain Sakineh sera lapidée en Iran au nom d'Allah et de son prophète » « Ce que pense le CECLR de la lapidation »
25) Communiqué de Presse du 7 novembre 2010 du réseau Les Résistants sous le titre « Les Résistants font reculer le CECLR qui encaisse une plainte pour son incitation à la discrimination »
26) Lettre de protestation au CECLR initiée par la députée bruxelloise Viviane Teitelbaum

Une version sous pdf de cette « Déclaration avant audition » est disponible à l'adresse www.aldomichelmungo.be/mungo_vs_ceclr.doc , document dans lequel tous les liens internet indiqués dans ce document sont activés.